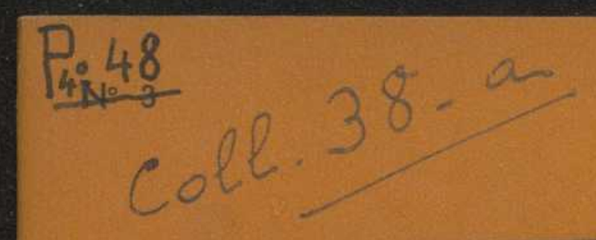
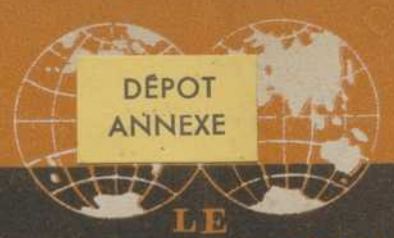



Juillet 1949




# LE MOUVEMENT SYNDICAL MONDIAL

REVUE MENSUELLE d'INFORMATION et de DOCUMENTATION DE LA

## FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE



**Entre les Travailleurs aucune discrimination raciale, nationale, politique ou religieuse**

SOMMAIRE

*Le Mouvement Syndical Mondial*

Revue Mensuelle d'Information
et de Documentation de la
**FEDERATION SYNDICALE MONDIALE**
1, rue Vernet, Paris (8e)

Abonnements :

| | |
|---|---|
| 1 an | **500 fr.** |
| 6 mois | **275 fr.** |
| Prix de l'exemplaire | **50 fr.** |

ou son équivalence dans la monnaie
de votre pays

# AGENDA DE LA F.S.M.

Réunions, Conférences et Congrès

| | |
|---|---|
| 20-21-22 Juin 1949, à Lyon (France) | *Conférence Professionnelle Constitutive du Département Professionnel des Travailleurs du Textile et de l'Habillement.* |
| 20-21-22 Juin 1949, à Turin (Italie) | *Conférence Professionnelle Constitutive du Département Professionnel des Travailleurs des Métaux et des Industries Mécaniques.* |
| 20-21-22 Juin 1949, à Gottwaldov (Tchécoslovaquie) | *Conférence Professionnelle Constitutive du Département Professionnel des Travailleurs de l'Industrie du Cuir, de la Chaussure, de la Fourrure et des Articles en Cuir.* |
| 26 Juin 1949, à Milan (Italie) | *Réunion du Bureau Exécutif de la F.S.M.* |
| 27 Juin 1949, » » | *Réunion du Comité Exécutif de la F.S.M.* |
| 28 Juin 1949, » » | *Réunion du Conseil Général de la F.S.M.* |
| 29 Juin-10 Juillet 1949, à Milan (Italie) | *IIe Congrès Syndical Mondial.* |
| 11 Juillet 1949, à Milan (Italie) | *Réunion du Conseil Général de la F.S.M.* |
| 12 Juillet 1949, » » | *Réunion du Comité Exécutif de la F.S.M.* |
| 14-15-16 Juillet 1949, à Florence (Italie) | *Conférence Professionnelle Constitutive du Département Professionnel des Mineurs.* |
| 14-15-16 Juillet 1949, à Milan (Italie) | *Conférence Professionnelle Constitutive du Département Professionnel des Travailleurs du Bâtiment, du Bois et des Matériaux de Construction.* |
| 15-16-17-18 Juillet 1949, à Marseille (France) | *Conférence Professionnelle Constitutive du Département Professionnel des Marins et Dockers.* |

# La F. S. M. et le chômage dans le monde

La Fédération Syndicale Mondiale a demandé au Secrétaire Général des Nations Unies d'inscrire dans le projet d'ordre du jour de la 9e session du Conseil Economique et Social le point suivant : « L'existence du chômage et la politique du plein emploi ». Selon notre demande, ce point a été inscrit au projet d'ordre du jour.

La 9e session du Conseil Economique et Social s'ouvre le 5 juillet 1949 alors que le deuxième Congrès Syndical Mondial n'aura pas encore terminé ses travaux. Nous espérons que le Conseil Economique et Social sera unanime à maintenir cette question à l'ordre du jour et que son inscription deviendra définitive.

Nous nous souvenons que pour la 7e session, en juillet 1948, également à Genève, la F.S.M. avait déposé deux propositions écrites. La première proposition concernait le rapport de la Commission des questions économiques et de l'emploi. Elle tendait à orienter le Conseil Economique et Social dans le sens d'une activité plus concrète en faveur du maintien du pouvoir d'achat des travailleurs, jusques et y compris une politique effective de plein emploi. La deuxième proposition concernait le rapport de la Commission sociale du Conseil Economique et Social. La F.S.M. demandait que le Conseil recommande aux gouvernements l'application d'une politique sociale concourant au relèvement des niveaux de vie dans les régions et territoires insuffisamment développés.

Nous avons vivement regretté, il y a un an, que le Conseil Economique et Social de l'O.N.U. ajourne l'examen des propositions concrètes de la F.S.M. Nous pensons qu'il ne devra pas adopter la même attitude au cours de la 9e session en ce qui concerne la question du chômage.

Nous ne nous lasserons pas de répéter que le Conseil Economique et Social ne doit pas travailler en dehors des réalités s'il veut être quelque chose de vivant, d'utile et d'effectif. Il ne doit pas être une Académie. La meilleure façon pour lui d'intéresser les peuples c'est d'avoir une attitude concrète et une attention constante à l'égard des préoccupations quotidiennes de ces peuples.

**Nous avons compris le rôle de la F.S.M. auprès et au sein du Conseil Economique et Social comme étant celui d'un lien permanent entre la réalité économique et sociale dans laquelle se meuvent les populations travailleuses avec l'Organisation des Nations Unies.** Complémentairement avec ce rôle de liaison effective, nous estimons que la F.S.M. doit conserver l'objectif de représenter les aspirations des travailleurs et d'indiquer les solutions que les organisations syndicales ouvrières proposent aux problèmes économiques et sociaux qui sont posés devant elle.

Or le chômage est un fait. Ce n'est pas une prévision, c'est une réalité. Il ne s'agit pas d'un fait particulier, propre à un seul pays. Le chômage est un phénomène de caractère mondial parce que nous le rencontrons dans de nombreux pays répartis dans le monde. Telle est la situation quatre ans après la fin de la deuxième guerre mondiale.

Nous avons en mémoire les déclarations des Gouvernements alliés après l'entrevue du « Potomak ». En pleine guerre, des promesses étaient faites par la « Charte de l'Atlantique » sur la politique sociale dans l'intérêt des travailleurs : notamment celle du plein emploi prévue pour la fin des hostilités.

Nous avons souvenance que dans les objectifs de la Conférence de Dumbarton Oaks figure la politique du plein emploi comme condition d'amélioration du niveau d'existence des peuples. Nous avons encore présents à l'esprit les travaux des Conférences des Nations Unies, celle de San Francisco en juin 1945 pour l'élaboration de la Charte, celle de Londres en janvier 1946 pour la création de l'O.N.U. : ces Conférences admettaient que l'une des conditions pour atteindre une réelle sécurité était la pratique d'une politique sociale de plein emploi au profit des masses laborieuses.

De son côté, le mouvement syndical international réclamait dans ses décisions l'application d'une politique de plein emploi. A Londres, en février 1945, la première Conférence Syndicale Mondiale faisait la déclaration suivante :

> *« Dans ce monde, les travailleurs de partout ont le désir et le droit de vivre dans la paix et la sécurité, sans devoir craindre le chômage et la misère, et dans des conditions conformes à leur dignité d'êtres humains. En conséquence cette Conférence Syndicale Mondiale proclame le droit des travailleurs à être libres de toute forme de servitude économique et à se procurer par leur travail un salaire adéquat à leurs besoins et conforme à leurs qualifications et à leurs efforts.*
>
> *Les gouvernements doivent accepter sans réserve la pleine responsabilité d'assurer dans leur pays et dans ses dépendances des emplois appropriés et à des taux de salaires adéquats pour les hommes et femmes valides à la recherche d'un emploi. Ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre d'une manière permanente à cette responsabilité, y compris par l'investissement d'importants capitaux dans l'intérêt public. Ils doivent mener une politique financière et fiscale appropriée pour garantir que le pouvoir d'achat des travailleurs qui constituent la grande masse des consommateurs, s'élève constamment avec l'accroissement de la productivité. »*

Le premier Congrès Syndical Mondial de Paris en octobre 1945 demandait à toutes les organisations syndicales dans le monde d'engager, dans leur pays respectif, l'action nécessaire à la mise en œuvre de cette politique sociale et économique. Nous pouvons aujourd'hui constater les résultats acquis.

Des nations ne connaissent pas le chômage et ont éliminé à jamais pour elles la préoccupation de le connaître un jour. L'U.R.S.S., les pays de Démocraties Populaires sont dans ce cas. Pour eux, le problème ne se pose pas de résoudre des questions de chômage, mais au contraire celui de l'accroissement continu du nombre de travailleurs dans l'industrie, conformément aux besoins de l'application de leurs plans de développement économique.

C'est là une réalité indiscutable. Quelques esprits inquiets ou mal intentionnés diront que nous faisons encore le panégyrique de l'Union Soviétique et les Décomraties Populaires. Il faut pourtant dire la vérité et c'est dire la vérité que d'affirmer qu'en U.R.S.S. et dans les Démocraties Populaires il n'y a pas de chômeurs ni de chômeuses. C'est dire également la vérité que d'affirmer que dans les pays capitalistes le développement du chômage depuis un an a pris une telle proportion que les personnages même les plus officiels ne peuvent en voiler l'existence. Dans quelques-uns de ces pays même, s'il n'est pas très développé il constitue une menace pour l'avenir.

Chaque Centrale nationale, chaque Syndicat élaborera naturellement son programme de lutte contre le chômage ; programe qui, avec celui de la F.S.M., constituera la somme des mesures actuellement nécessaires pour lutter contre ce fléau.

Nous voudrions indiquer toutefois que les Syndicats ne doivent pas laisser les chômeurs et les chômeuses abandonnés à leur propre sort. Le travailleur sans emploi, isolé, se plonge dans sa souffrance morale et dans ses difficultés physiques. C'est un être humain qui se sent diminué. Les groupes de chômeurs pris en tant que tels ne doivent pas non plus rester à l'écart des travailleurs syndiqués et de leurs organisations syndicales. Le rôle des syndicats doit consister à joindre les chômeurs, à les canaliser dans des actions communes en faveur des revendications syndicales et ouvrières, avec les travailleurs disposant d'un emploi.

Les chômeurs ne doivent pas se désintéresser des syndicats, ils doivent au contraire être liés à eux. Ils peuvent constituer une masse de main-d'œuvre telle, entre les mains du patronat et des gouvernements, dirigée contre les intérêts des travailleurs, que les syndicats ne peuvent pas la mésestimer.

L'extension à l'échelon national d'une armée permanente de chômeurs est un danger pour la poursuite de l'action progressiste et démocratique de nos organisations syndicales. L'histoire du fascisme et de l'hitlérisme en est le témoignage.

Les organisations syndicales des pays dans lesquels le chômage existe ou s'étend, ou bien menace d'apparaître, peuvent donc apprécier l'importance de leur responsabilité. Action complémentaire prolongeant logiquement celle des Centrales nationales, la F.S.M. a soumis au Conseil Economique et Social des Nations Unies ses propositions concrètes pour la lutte contre le chômage, pour le plein emploi.

Dans cette revue, nous résumons l'essentiel des propositions de la F.S.M.. Dans ce domaine notre travaii ne fait que commencer.

**Louis SAILLANT.**

Au 2e Congrès Syndical Mondial

# Action de la F.S.M. et des Centrales Nationales pour la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs

par **Benoît FRACHON,**
Secrétaire Général de la C.G.T. française.

Dans le rapport qu'il fut chargé par le Comité Exécutif de présenter sur le point 6 de l'ordre du jour au 2e Congrès Syndical Mondial, Benoît Frachon analyse la situation des travailleurs dans les pays suivants : Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie, Pays du Benelux, Pays Scandinaves, Espagne et Grèce, appuyant son rapport sur des données et des statistiques précises pour chacun de ces pays.

Avant d'exposer dans le détail le sort fait actuellement aux masses laborieuses dans ces différentes nations, le Secrétaire Général de la C.G.T. française en trace les grandes lignes dans les termes suivants :

Le 3 octobre 1945, les principes généraux sur la base desquels est établie la Fédération Syndicale Mondiale étaient approuvés par la Conférence Syndicale Mondiale et formaient le préambule des statuts.

En ce qui concerne les droits économiques et sociaux des travailleurs, il était indiqué que les objectifs essentiels de la Fédération Syndicale Mondiale étaient d'organiser la lutte commune des syndicats de tous les pays :

« *Contre toutes les atteintes aux droits économiques et sociaux des travailleurs et aux libertés démocratiques ;*

« *Pour la satisfaction du besoin de sécurité dans le plein emploi des travailleurs ;*

« *Pour l'amélioration progressive des salaires, de la durée du travail et des conditions de vie et de travail des travailleurs ;*

« *Pour une législation sociale complète et suffisante en vue de protéger les travailleurs et leurs familles contre les risques du chômage, de la maladie, des accidents et de la vieillesse ;*

« *Pour l'adoption de toutes autres mesures améliorant le bien-être social et économique des travailleurs* ».

Près de quatre années se sont écoulées depuis l'adoption de ces principes par des dizaines de millions de travailleurs du monde. La réaction, qui avait été contrainte de reculer au lendemain de la deuxième guerre mondiale, a relevé la tête et a regroupé ses forces. Les profits et surprofits capitalistes s'accroissent sans cesse pendant que les gouvernements s'opposent aux tentatives des travailleurs pour atteindre les objectifs inscrits dans les statuts de la Fédération Syndicale Mondiale ou pour conserver les avantages acquis.

Alors que l'unanimité s'était faite pour garantir aux travailleurs le « plein emploi », le développement rapide du chômage a mis en péril la sécurité des travailleurs.

Dans tous les pays où la réaction a renforcé son pouvoir, le chômage partiel et total s'accroît à un rythme rapide. Aux Etats-Unis, le nombre des chômeurs inscrits aux fonds de chômage atteint 3.200.000 unités au 1er mars 1949. Le nombre de travailleurs occupés moins de 14 heures par semaine atteint 2.200.000. En bref, on peut estimer qu'au 1er mars 1949, on comptait au minimum 6.500.000 chômeurs aux Etats-Unis, soit plus de 10 % du nombre total des travailleurs.

En Angleterre, on comptait 412.900 travailleurs inscrits au fonds de chômage en janvier 1949, soit une augmentation de plus de 34 % en 6 mois.

En France, les organisations syndicales estiment qu'il y a actuellement plus de 200.000 chômeurs.

En Italie, les chiffres officiels indiquent 2.200.000 chômeurs ; en fait, le nombre réel de chômeurs est au moins de 3.000.000.

En Belgique, on compte près de 300.000 chômeurs ; dans les Pays-Bas, 80.000, etc...

*

En 1945, les syndicats avaient réussi à faire améliorer les salaires et traitements, à faire améliorer les conditions de travail des travailleurs.

Cependant, la hausse des prix — en particulier la hausse des prix industriels — en même temps que le blocage des salaires qui était institué, aggrava rapidement la situation des travailleurs. Ce sont eux qui ont fait, dans une grande mesure, les frais de l'inflation.

Depuis 1945, le pouvoir d'achat des salaires nominaux a diminué de 16 % aux Etats-Unis, de 12 % en Grande-Bretagne, de 25 % en France. Les indices de salaires et de prix sont d'ailleurs loin de traduire la véritable diminution du pouvoir d'achat des salaires.

Bien plus, des signes inquiétants concernant une baisse générale des salaires se manifestent. Il y a quelques semaines, la « General Motors » diminuait le salaire horaire de 2 cents. Par ailleurs, l'existence de nombreux chômeurs crée une grave menace contre le niveau général des salaires. La durée de la journée de travail a été augmentée et l'intensification du travail a été renforcée sans que les travailleurs bénéficient de leur effort de production.

Dans le même laps de temps, d'abord par l'effort volontaire des travailleurs dans les pays dévastés, puis par le renforcement des méthodes capitalistes d'exploitation, la production a augmenté de 25 % en Grande-Bretagne, de 120 % en France, de 280 % en Belgique, de 225 % en Hollande, etc...

Les travailleurs ont courageusement lutté pour la sauvegarde de leurs conditions d'existence.

Aux Etats-Unis, les chiffres officiels des grèves indiquent une augmentation de 150 % pour la moyenne de quatre années d'après-guerre par rapport à la moyenne de 1935-1939.

En Grande-Bretagne, des centaines de milliers d'ouvriers ont participé à des grèves pour l'amélioration de leurs conditions d'existence depuis la fin de la guerre. Pour les deux premiers mois de 1949, il y a eu plus d'ouvriers en grève que pendant une année entière d'avant-guerre.

En France, les grandes grèves de novembre 1947 ont groupé près de 3 millions de travailleurs. En octobre 1948, la totalité des mineurs français participaient à une grève revendicative qui dura huit semaines. Des milliers d'autres grèves de moindre importance se sont déroulées dans ce pays.

Cependant, les ennemis de la classe ouvrière se sont efforcés d'isoler les travailleurs et de susciter la division en leurs rangs.

La réaction a tenté d'atteindre les organisations syndicales en organisant la scission d'abord dans les Centrales Nationales — en particulier au sein de la Confédération Générale du Travail en France et en Italie — ensuite à la Fédération Syndicale Mondiale elle-même.

Par ailleurs, la réaction a tenté de restreindre l'activité des syndicats en portant atteinte aux droits économiques et sociaux et aux libertés démocratiques.

Aux Etats-Unis, la Loi Taft-Hartley, toujours en vigueur, prétend limiter arbitrairement le droit de grève et les motifs de grève. Le droit aux contrats collectifs est retiré à certains travailleurs, en même temps qu'elle permet aux employeurs de poursuivre arbitrairement les organisations syndicales. En France, la prétention du Gouvernement de faire voter des lois superscélérates anti-ouvrières a échoué devant la volonté des forces démocratiques rassemblées par la Confédération Générale du Travail en un Comité National de Défense des Libertés Syndicales et Démocratiques. Cependant, dans ce pays, en dépit du droit de grève et de la liberté syndicale inscrits dans la Constitution, le Gouvernement utilise la police et l'armée contre la plupart des grèves.

*

Nous sommes loin des déclarations faites par les gouvernements capitalistes durant la guerre contre le fascisme, ainsi que des promesses contenues dans la Charte des Nations Unies.

Voici quelques-unes de ces déclarations et promesses :

**DECLARATION DU PALAIS DE SAINT-JAMES**

Le 12 juin 1941, les représentants de la Grande-Bretagne, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud et ceux des gouvernements exilés de la Grèce, de la Belgique, de la Tchécoslovaquie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Pologne, de la Yougoslavie ainsi que le représentant du Général de Gaulle, au nom de la France Libre, se réunissaient au Palais de Saint-James et y signaient une déclaration.

On peut y lire :

« *La seule base d'une paix durable sera la collaboration spontanée des peuples libres dans un monde où, la menace de l'agression ayant été écartée, tous pourront avoir l'assurance de leur sécurité économique et sociale* ».

**CHARTE DE L'ATLANTIQUE (14 AOUT 1941)**

**Article 6.**

« *Après la destruction définitive de la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'établir une paix qui fournira à toutes les nations les moyens de demeurer en sûreté dans leurs propres frontières et qui donnera l'assurance que tous les hommes dans tous les pays, pourront vivre libérés de la crainte et des besoins* ».

**Article 5.**

« *Ils désirent faire en sorte que se réalise, dans le domaine économique, la plus entière collaboration entre toutes les nations, afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, le progrès de leur économie et la sécurité sociale* ».

**CHARTE DES NATIONS UNIES (26 JUIN 1945)**

« *Nous, Peuples des Nations Unies,*

« RESOLUS :

« *A proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine dans l'égalité de droits des hommes et des femmes...*

« *A favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie, dans une liberté plus grande.*

ET A CES FINS :

« *... A recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples* ».

**Chapitre IX, Article 55.**

« *En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-êtres nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront :*

« *a) Le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social.*

« *b) La solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes ; et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation ;*

« *c) Le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion* ».

*

Une chose est claire : les forces capitalistes essaient toujours de surmonter leurs difficultés sur le dos de la classe ouvrière.

Même dans les périodes de crise ou de guerre, elles cherchent à maintenir et à augmenter leurs profits en aggravant la situation des masses laborieuses ; en leur imposant des conditions plus draconiennes de travail ; en réduisant leurs libertés.

Le seul frein à l'appétit des monopoleurs demeure l'union de la classe ouvrière pour la défense et l'élargissement de ses droits sociaux et économiques.

C'est le but que s'est fixé la F.S.M., dès sa constitution.

Les adversaires de la F.S.M., ceux qui se sont efforcés de compliquer sa tâche, de paralyser ses initiatives avant de provoquer la scission dans ses rangs, tentent aujourd'hui, de démontrer qu'elle n'a pas rempli sa mission de défense des intérêts sociaux et économiques des travailleurs.

Sans aucun doute, la F.S.M. peut et doit améliorer son activité. Mais, malgré les entraves mises à l'application des décisions du congrès de 1945, la F.S.M. a joué un rôle non négligeable dans la lutte vigoureuse que les travailleurs et les syndicats ont menée dans les pays capitalistes contre les prétentions des capitalistes.

Elle a été et reste un élément de confiance, un stimulant pour les forces prolétariennes.

Elle a commencé à assurer un appui international effectif à des organisations nationales engagées dans de dures batailles.

Ses interventions au Conseil Economique et Social ont alerté les masses ouvrières et ont servi à démasquer les démagogues et les bavards qui masquent leur hostilité au progrès social sous des phrases creuses et mensongères.

En utilisant les leçons de l'expérience, nous devons corriger ses défauts, renforcer son action, rendre plus efficaces ses interventions dans le sens défini par ses statuts et les décisions de son premier Congrès.

## Au Conseil Économique et Social de l'O.N.U.

# Un rapport de la F.S.M.

# sur la crise économique et la lutte contre le chômage

Depuis la fin de 1948, le chômage augmente rapidement dans tous les pays capitalistes ; au printemps 1949, il touche déjà des millions de travailleurs.

Voici les statistiques officielles qui montrent le niveau atteint :

| (en milliers) | Allemagne (bizone) | Autriche | Belgique | Danemark | Etats-Unis | France | Grande-Bretagne | Finlande | Suisse |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Mars 1948 | 462,5 | 46,7 | 95,5 | 27,7 | 2.440 | 12,4 | 328,4 | 5,5 | 1,1 |
| Mars 1949 | 1.132,0 | 130,2 | 236,9 | 48,4 | 3.167 | 33,4 | 375,3 | 42,9 | 7,3 |

(L'Italie a plus de deux millions de chômeurs officiellement, mais le mode de calcul est changé et ne permet pas les comparaisons.)

Donc, pour 9 pays seulement, il y a 3.420.000 chômeurs en mars 1948 et 5.173.000 en mars 1949, soit une augmentation de 51 % en un an. Cependant, ces chiffres n'indiquent pas toute la vérité, mais seulement une tendance générale. En effet, les gouvernements des pays capitalistes dissimulent systématiquement le nombre réel des chômeurs ; ils réduisent ainsi l'assistance aux chômeurs et maintiennent une armée de réserve de millions de travailleurs sans emploi ; cette politique exerce une pression sur les salaires et les niveaux de vie de l'ensemble des travailleurs et permet aux monopoles d'augmenter encore leurs profits.

C'est pour cette raison qu'un nombre considérable de jeunes, de femmes, de vieux travailleurs, de manœuvres et d'ouvriers non qualifiés ne sont pas considérés comme chômeurs ; il en est de même pour les chômeurs partiels et pour les millions d'hommes et de femmes que le régime capitaliste, en particulier dans les pays coloniaux et sous-développés, condamne de façon permanente au chômage et à la misère.

**Le chômage dans les industries de consommation**

En réalité, le chômage atteint ou dépasse de 10 % du nombre total des travailleurs dans certains pays importants (Etats-Unis, Allemagne, Belgique, Italie) et il augmente dans la même proportion dans les autres pays capitalistes. Il touche spécialement les industries fabriquant des biens de consommation (textiles, cuirs et peaux, appareillage électrique, verrerie) qui sont atteintes les premières par la baisse du pouvoir d'achat de la classe ouvrière. Il touche également des industries que les monopoles américains veulent ruiner pour empêcher toute concurrence (tabac en Grèce, cinéma en France et en Italie, équipement agricole en France, textiles en Belgique).

Ce n'est là que le début d'une évolution vers un chômage massif, car la crise économique de surproduction s'aggrave ; la surproduction aux Etats-Unis s'étend en effet rapidement aux autres pays capitalistes, du fait de la puissance économique et politique des monopoles américains. La mévente, les faillites, la baisse des prix et surtout la baisse de la production et l'extension du chômage se généralisent.

S'il en est ainsi, c'est que les monopoles, sous la direction des trusts anglo-américains, imposent dans tous les pays capitalistes une politique uniquement conforme à leurs intérêts. Le but en est l'augmentation de leurs profits par le renforcement de l'exploitation de la classe ouvrière, la subordination des intérêts nationaux à ceux des trusts internationaux et à la préparation à la guerre.

**Baisse du pouvoir d'achat et concentration industrielle**

Parmi les conséquences de cette politique, la première et la plus importante est la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs. On constate en effet, non seulement que la part des salaires dans le revenu national baisse constamment en face de l'augmentation considérable des profits, mais aussi que la situation de la classe ouvrière devient de plus en plus mauvaise du fait de la diminution du salaire réel. C'est la cause principale de la crise et du chômage. L'augmentation de la productivité et du rythme du travail est une cause supplémentaire de l'augmentation du chômage et de l'aggravation des conditions d'existence des travailleurs. De plus, les impôts écrasants que rendent nécessaire l'augmentation des dépenses militaires pèsent essentiellement et de plus en plus sur la classe ouvrière, alors que la proportion des impôts prélevés sur les bénéfices des grosses sociétés monopolistes diminue constamment.

En même temps, les monopoles accentuent leurs attaques contre les petites et moyennes entreprises, et la concentration industrielle, qui s'effectue à un rythme rapide, amène la fermeture de nombreuses usines. Leurs attaques contre les paysans, qui s'expriment par la baisse des prix agricoles et la crise agraire, profitent uniquement aux monopoles commerciaux ; et ceci aggrave encore la crise de surproduction.

Dans le domaine international, les monopoles américains veulent étouffer toute concurrence possible. Ils s'opposent au développement des industries nationales des pays européens et des pays sous-développés, dont ils veulent faire des fournisseurs de produits agricoles et de matières premières. Le développement des industries de guerre, lié aux préparatifs belliqueux, peut masquer dans certains pays l'importance du chômage potentiel, mais, en aggravant le déséquilibre de l'économie, il mène vers une crise encore plus profonde. Enfin, les obstacles que le Gouvernement américain met au libre développement des relations commerciales entre les pays de l'Europe Occidentale et de l'Europe Orientale diminuent l'activité de nombreuses industries.

**La F.S.M. propose des solutions constructives**

Dans l'ensemble des pays capitalistes, les travailleurs ont engagé la lutte contre la crise et contre le chômage.

La F.S.M. propose, dans un rapport adressé au Conseil Economique et Social des Nations Unies, une série de solutions constructives dont l'application doit freiner l'évolution vers la crise. Ces mesures sont les suivantes :

A. — *Application et extension des plans d'assurance-chômage, garantissant aux chômeurs des conditions d'existence humaines et leur permettant de subvenir à leurs besoins dès les premiers jours de chômage.*

B. — *Augmentation du pouvoir d'achat, notamment :*
- *par l'augmentation des salaires;*
- *par l'augmentation des allocations et indemnités sociales de toutes catégories;*
- *par la baisse des prix et, en particulier, par la réduction des bénéfices des monopoles et des trusts;*
- *par la réduction des marges commerciales de monopole sur les produits agricoles;*
- *par la réforme de la fiscalité et par l'application d'une fiscalité progressive et démocratique.*

C. — *Diminution de la durée et de l'intensité du travail, particulièrement dans les pays coloniaux, semi-coloniaux et dépendants.*

D. — *Mise en œuvre de larges programmes de travaux publics productifs destinés à relever le niveau d'existence du peuple et, en particulier, construction massive de logements.*

E. — *Extension du marché intérieur par une industrialisation croissante et par la mécanisation de l'agriculture.*
- *contrôle des investissements par les pouvoirs publics, en accord avec les organisations syndicales représentatives;*
- *contrôle des prix, bénéfices et profits et de leur utilisation avec le concours des organisations syndicales représentatives.*

F. — *Développement et extension du système de formation professionnelle.*

G. — *Suppression des dépenses d'armement.*

H. — *Révision, en fonction du développement du chômage, des projets de migration de main-d'œuvre, avec la collaboration des organisations syndicales représentatives.*

I. — *Etablissement de libres relations commerciales entre les pays, fondées sur l'égalité des droits, le respect de l'indépendance nationale et du libre développement économique et politique de chaque pays.*

*

Le Conseil Economique et Social a inscrit la proposition de la F.S.M, sur « La crise économique, le chômage et le plein emploi » à l'ordre du jour provisoire de sa 9e session, qui s'ouvrira à Genève le 5 juillet 1949.




**— Et maintenant que nous avons voté sur le montant de la prime que nous nous allouons, la discussion est ouverte sur les raisons pour lesquelles nous ne pouvons accorder aucune augmentation de salaire à nos ouvriers.**

*(Dessin de Redfield dans le* Packinghouse Worker, *organe syndical de la U.P.W.A., Chicago.)*

# L'action de la F.S.M. auprès des Organisations Internationales

Au cours de l'Assemblée Générale des Nations Unies, la F.S.M. s'est élevée par une protestation adressée au Président de l'Assemblée contre les propositions, pour admettre l'Espagne franquiste au sein des Nations Unies. Elle a rappelé la résolution adoptée le 8 octobre 1945 au Congrès Syndical Mondial de Paris, ainsi que l'action entreprise par la suite par la F.S.M., pour dénoncer le régime de terreur que la dictature de Franco exerce contre la classe ouvrière et la menace qu'il constitu pour la Paix. Un document élaboré par l'Union Générale des Travailleurs d'Espagne, donnant des renseignements détaillés et précis sur la situation actuelle des travailleurs espagnols, était joint à la protestation.

✱

Après l'assassinat par les autorités britanniques de Ganapathy et de Veeransenan, dirigeants de la Fédération Pan-Malaise des Syndicats, la F.S.M. a envoyé au Secrétariat des Nations Unies une protestation montrant que ces assassinats sont l'aboutissement de la répression exercée par les colonialistes anglais contre les organisations syndicales qui défendent les droits des travailleurs de la Malaisie; et a réclamé dans un télégramme le respect des droits syndicaux pour les travailleurs malais.

Une lettre rédigée dans les mêmes termes a été adressée à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

✱

La F.S.M. a également soutenu l'action engagée par les marins canadiens de la Canadian Seamen's Union pour la défense de leurs revendications. Le Gouvernement et la police du Canada exercent des mesures répressives contre les marins en grève. Ils utilisent des briseurs de grève envoyés des Etats-Unis. Des marins canadiens en grève dans des ports hollandais, français et anglais sont arrêtés par les autorités de ces pays.

La F.S.M. a envoyé une circulaire aux Centrales Syndicales leur demandant de soutenir efficacement les marins grévistes de la Canadian Seamen's Union; elle a adressé des lettres de protestation à M. Trygve Lie, Secrétaire Général des Nations Unies, à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, ainsi qu'à l'Ambassadeur du Canada à Paris; un message de solidarité ainsi qu'une aide matérielle ont été envoyés aux marins canadiens.

✱

Une protestation a été adressée, le 18 mai 1949, au Secrétariat Général des Nations Unies et à la Commission des Droits de l'Homme au sujet de la violation des droits syndicaux aux Indes : répression brutale de la grève des employés des chemins de fer, arrestation de nombreux dirigeants syndicaux.

✱

A la cinquième session de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, la F.S.M. était représentée par Georges Fischer, Chef du Service Economique et Social. Une première intervention, dans le débat général, de notre représentant a porté sur le fait que le projet de résolution relatif aux Droits de l'Homme ne contient aucun article sur le travail ni sur le droit des travailleurs; Georges Fischer est également intervenu sur la question du travail forcé en apportant des preuves concrètes de l'existence du travail forcé dans les colonies britanniques (Tanganyika), belges (Huanda-Urundi) et françaises (Madagascar).

Sur la demande du délégué belge, qui se sentait particulièrement visé par ces faits précis, le délégué de la F.S.M. a été rappelé à l'ordre par le Président. Enfin, une troisième intervention au sujet de la violation des droits syndicaux a été refusée sur la demande du délégué des Indes (où, en effet, il y a des violations flagrantes et brutales des droits syndicaux) sous prétexte de questions de procédure. Le droit de parole fut refusé à notre représentant par 7 voix contre 7 et 4 abstentions.

✱

Paul Delanoue, Secrétaire Général Adjoint de la Fédération Internationale de l'Enseignement, a été désigné pour représenter la F.S.M. à la Conférence Internationale de l'Education des Adultes, organisée par l'U.N.E.S.C.O. à Elseneur (Danemark) du 16 au 25 juin 1949.

✱

Une protestation a été adressée au Secrétariat de l'O.I.T. contre le refus par les Etats-Unis d'accorder le visa d'entrée à Frantisek Malik, membre du Conseil Central des Syndicats de Tchécoslovaquie, qui devait se rendre en qualité de représentant de la F.S.M. à la 3 session de la Commission Industrielle du Charbon de l'O.I.T. à Pittsburg (Etats-Unis) le 19 avril 1949.

✱

Enrique Rodriguez, Secrétaire Général de l'Union Générale des Travailleurs de l'Uruguay et représentant de la F.S.M. à la 4e session de la Conférence Générale des Membres des Etats Américains de l'O.I.T. (Montévidéo, le 15 avril 1949), s'est vu refuser arbitrairement la parole. Une protestation a été adressée, d'une part à David Morse, Directeur Général de l'O.I.T., et, d'autre part, au Président de la Conférence à Montévidéo.

Charles Garcia, Secrétaire Général de la Fédération des Moyens de Transports de la C.G.T. Française, a été désigné pour représenter la F.S.M. à la 3e session du Comité des Transports Internes de l'O.I.T. qui a eu lieu à Bruxelles le 18 mai 1949.

✱

Pour représenter la F.S.M. à la 109e session du Conseil d'Administration de l'O.I.T. à Genève les 3 et 4 juin 1949, ainsi qu'à la 32e session de la Conférence Internationale du Travail qui se tiendra à partir du 8 juillet également à Genève, le Secrétariat de la F.S.M. a désigné les camarades Antal Apro, Secrétaire Général du Conseil Central des Syndicats Hongrois, et Georges Fischer, Chef du Service Economique et Social de la F.S.M.

# La F.S.M. présente à l'O.N.U. un rapport dramatique de l'U.G.T. espagnole sur l'enfer franquiste

La question du régime franquiste a été à nouveau discutée à l'Assemblée des Nations Unies. Une motion commune des Gouvernements réactionnaires de Bolivie, Brésil, Colombie et Pérou demandant l'annulation pratique de la condamnation de Franco, prise à l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 12 décembre 1946, a obtenu 26 voix contre 15 et 16 abstentions. La proposition n'a donc pas atteint les deux tiers des voix nécessaires à l'annulation de la résolution de décembre 1946 qui reste en vigueur.

Les débats ont à nouveau permis de distinguer ceux qui maintiennent haut le drapeau de la défense du peuple espagnol et ceux qui cherchent à réhabiliter le régime de Franco et à le faire admettre au sein de l'Organisation ds Nations Unies. Il est évident que la réhabilitation du régime franquiste est intimement liée à la politique de persécution des libertés démocratiques et de préparation à la guerre. On parle ouvertement d'inclure le régime franquiste dans le Pacte Atlantique ou dans le pacte envisagé de la Méditerranée. On établit des contacts militaires et on renforce les relations économiques avec le régime franquiste; tandis que, en Espagne, redouble la persécution contre un peuple qui depuis 1936 lutte pour les principes qui sont à la base de l'Organisation des Nations Unies.

Les considérations ou les arguties quelles qu'elles soient, exposées par les partisans ou les complices de la réhabilitation de Franco, ne peuvent cacher la tragique réalité d'un pays où tous les droits et libertés sont foulés au pied, où les démocrates et les syndicalistes sont farouchement persécutés, en contraste brutal avec les principes des Nations Unies. Il est également évident que la motion citée aurait été approuvée sans l'opposition des travailleurs du monde entier.

Au nom de la classe ouvrière internationale, le Secrétariat de la F.S.M. a envoyé au Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 25 avril dernier, avant le commencement des débats sur le problème espagnol, la lettre ci-dessous qui réaffirme la position de notre Fédération :

*Monsieur le Président,*

*Le Congrès Syndical Mondial tenu à Paris du 25 septembre au 8 octobre 1945 et au sein duquel tous les travailleurs du monde, sans distinction de race, de religion, de nationalité, d'opinion politique ou philosophique furent représentés, a adopté à l'unanimité une résolution dont voici le passage essentiel :*

*« Le Congrès Syndical Mondial réaffirme la décision de la Conférence de Londres, qui consistait à demander aux gouvernements alliés de reconsidérer les relations diplomatiques et autres avec l'Espagne de Franco. Il insiste, en outre, auprès de tous les gouvernements démocratiques pour qu'ils considèrent la question de la rupture de toutes relations avec le Gouvernement de Franco et demande aux Centrales Syndicales Nationales de faire des démarches nécessaires auprès de leurs gouvernements, dans ce sens.*

*« Le Congrès appuie la demande du peuple espagnol pour un gouvernement démocratique librement élu, rendant ainsi à l'Espagne l'exercice de sa pleine souveraineté populaire ».*

*Depuis cette époque et conformément au texte et à l'esprit de la résolution précitée, la Fédération Syndicale Mondiale a attiré, à maintes reprises, l'attention du Secrétariat et des organismes délibérants des Nations Unies sur le danger que représentait le régime de Franco pour le maintien de la démocratie et la sauvegarde de la Paix.*

*Les événements ont démontré la justesse de la position adoptée par notre organisation. En effet, la défense de la démocratie est indivisible et un ilot de fascisme constitue un foyer de contagion extrêmement dangereux.*

*Depuis 1945, une série d'autres pays, profitant de l'exemple franquiste et de l'impunité dont a bénéficié le régime de Franco, ont adopté des mesures semblables dans leur lutte contre la classe ouvrière et les droits démocratiques des travailleurs.*

*Aujourd'hui, ceux qui préparent une nouvelle guerre mondiale essayent à la faveur de considérations stratégiques, de dédouaner complètement le régime fasciste de Franco. A la présente session même de l'Assemblée générale, une tendance se fait jour consistant à jeter un voile pudique sur les conditions actuellement existantes en Espagne, à rétablir les relations diplomatiques avec ce pays et à l'admettre dans l'Organisation des Nations Unies.*

**La F.S.M. élève une énergique protestation contre ces propositions. Elle demande que les promesses faites aux peuples par les Nations Unies, pendant et après la guerre, concernant l'Espagne de Franco, soient tenues. Elle demande à l'Assemblée Générale de prendre des mesures immédiates pour arrêter la terreur exercée par Franco contre les forces démocratiques et la classe ouvrière.**

*Notre organisation a l'honneur de vous soumettre le memorandum ci-joint élaboré par l'Union Générale des Travailleurs d'Espagne et approuvé par la Fédération Syndicale Mondiale. Ce document donne des renseignements significatifs sur la situation actuelle en Espagne. Nous vous demandons de bien vouloir le soumettre aux membres dé l'Assemblée Générale.*

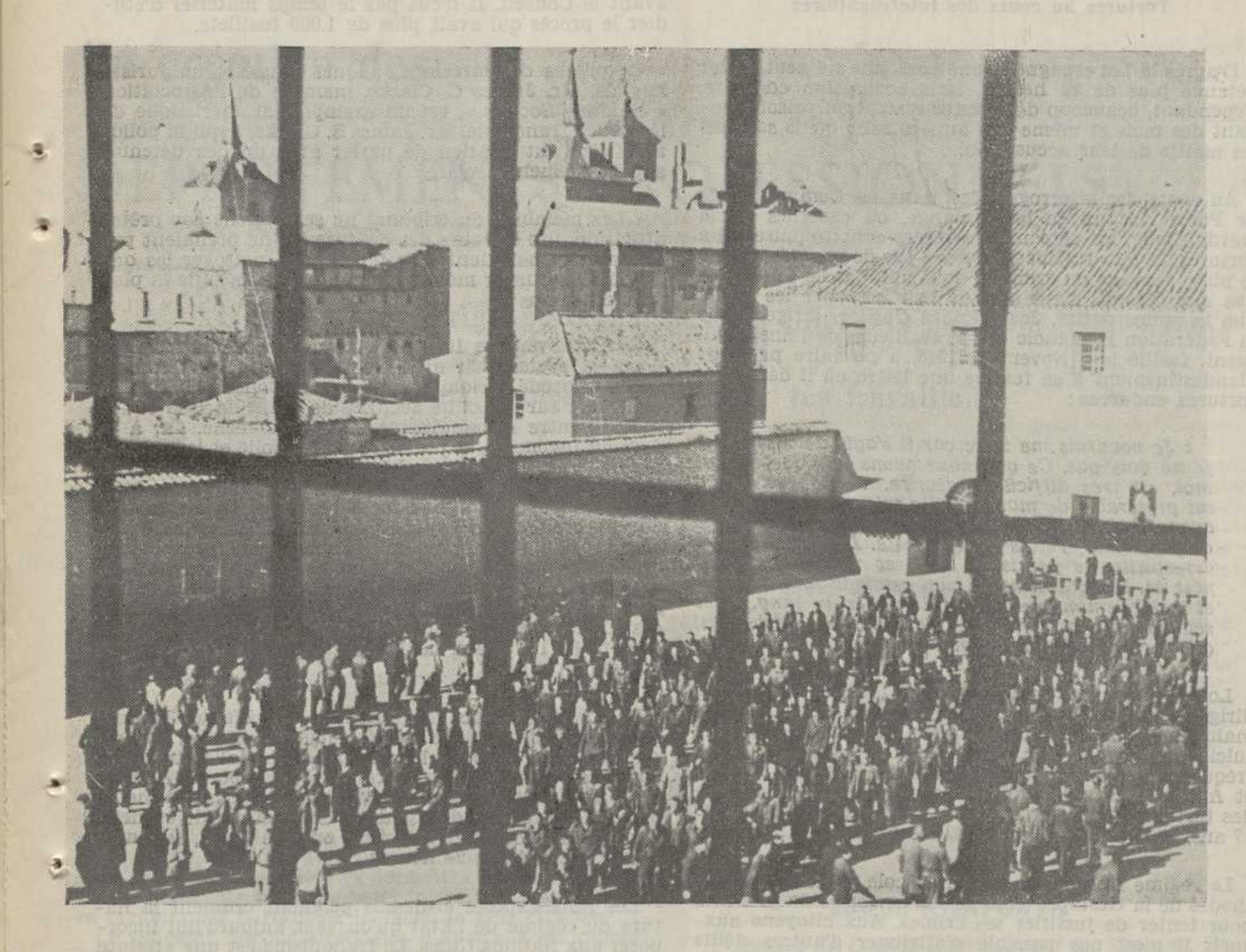
*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre considération distinguée.*

*Pour le Secrétariat*
*de la Fédération Syndicale Mondiale :*
*B. GEBERT,*
*Secrétaire Général Adjoint.*

**Un rapport de l'U.G.T. Espagnole**

Le rapport de l'Union Générale des Travailleurs d'Espagne que le Secrétariat de la F.S.M. a envoyé à l'Assemblée Générale des Nations Unies, est une étude documentée et, partant, impressionnante de la politique de terreur que le régime fasciste de Franco continue à exercer en Espagne. Depuis dix ans, le peuple espagnol, privé de toutes ses libertés et de ses conquêtes démocratiques, est soumis à un régime d'exception.

En Mars 1940, Franco a édicté une loi intitulée « Répression de la Franc-maçonnerie et du Communisme », en vertu de laquelle des milliers d'Espagnols ont été fusillés et des centaines de milliers ont subi et subissent encore toutes sortes de persécutions. Cette loi, dirigée contre tout citoyen soupçonné d'avoir des idées démo-



Toute l'Espagne franquiste n'est qu'une immense prison. Cette photo, qui dut être prise en cachette, montre le « patio » d'une des nombreuses geôles franquistes du centre de l'Espagne où sont entassés des milliers de prisonniers politiques, dont un très grand nombre sont incarcérés pour activités syndicales.

cratiques, continue à être la base légale par laquelle les tribunaux militaires franquistes dictent leurs sentences de mort ou les condamnations de sévérité extrême.

L'activité syndicale, en dehors des syndicats phalangistes, copiés dans leur structure sur les méthodes nazies, est punie par les peines les plus lourdes. Des centaines de militants syndicaux ont été fusillés parce qu'accusés d'appartenir à des organisations syndicales clandestines. Des centaines et centaines d'autres sont emprisonnés sous la même accusation.

La F.S.M. est en possession de renseignements concernant 588 assassinats d'antifranquistes perpétrés entre le 1er Janvier 1947 et le 5 août 1948. Sur les 588, 71 ont été fusillés en exécution des sentences dictées par les Cours Martiales franquistes. A ces renseignements, le rapport ajoute d'autres informations concernant 22 Espagnols fusillés depuis le mois d'Août 1948, 21 condamnés à mort qui attendent leur exécution et 6 pour qui les tribunaux militaires demandent la même peine.

Afin d'effacer toute trace de ses crimes, d'éviter les complications juridiques et surtout d'échapper aux protestations, le régime franquiste applique habituellement ce qu'on appelle la « Loi des Evasions », qui consiste à conduire les détenus en des endroits éloignés d'une ville et de les assassiner lâchement, sous le prétexte de tentative d'évasion. La Direction Générale de Sécurité, dans un ordre secret de 1947, donnait à la Garde Civile des instructions pour appliquer ce sauvage procédé :

« *Il n'y aura pas de prisonnier, à moins qu'il y ait des témoins suspects ou qu'il y ait des circonstances qui puissent donner lieu à une publicité* ».

Les sbires phalangistes ont fidèlement suivi ces instructions. 517 Espagnols ont été victimes de l'application de la Loi d'Evasion entre le 1er Janvier 1947 et le 5 Août 1948. Depuis cette dernière date, on a eu connaissance de 89 autres crimes, dont les circonstances, endroits et dates sont cités avec détail dans le rapport envoyé.

### Tortures au cours des interrogatoires

D'après la Loi espagnole, une personne ne peut rester détenue plus de 72 heures, sans accusation concrète. Cependant, beaucoup de détenus restent en prison pendant des mois et même des années sans qu'ils sachent les motifs de leur accusation.

Au cours des interrogatoires, dans les Commissariats de Police, locaux de la Phalange, ou casernes de la Garde Civile, les personnes arrêtées sont soumises aux tortures les plus raffinées. Il n'y a pas de procédé, même le plus sauvage ou criminel qu'il soit, qui ne s'applique pas aux détenus civils afin de leur arracher les aveux que la police désire. José Gomez Gayoso, dirigeant de la Fédération Espagnole des Travailleurs de l'Enseignement, fusillé le 6 Novembre 1948, a pu faire parvenir clandestinement à sa femme une lettre où il décrit les tortures endurées :

> *« Je voudrais me taire car il s'agit de moi, mais je ne dois pas. Ce que nous avons subi, Seoane et moi, est très difficile à décrire. Je te dirai qu'il est préférable de mourir mille fois que ce que nous avons enduré, le 1er Septembre, lorsque je sortis de la cellule, j'étais un squelette. Le jour de mon arrestation je pesais 73 kilos et maintenant j'en pèse 44. Mes intestins et mon estomac sont détruits et mes poumons ne cessent de vomir du sang. C'est seulement à présent, avec des énormes difficultés, que je peux prendre la plume avec mes mains ».*

Lorsqu'après ces interrogatoires, les détenus sont dirigés vers la prison, ils ne sont plus des êtres humains, mais de véritables ombres. Les cas de mort, de suicide ou de folie, par suite des tortures infligées, sont fréquents. Les antifranquistes Eduorda Sanchez Bierma et Antonio Navarro Ballesteros sont morts à la suite des tortures endurées. Isabelita Torralba, jeune fille de 17 ans, et le jeune Wilson Batlle sont devenus fous.

Le régime franquiste, suivant l'école nazie et les méthodes de la Gestapo, emploie toutes sortes de procédés pour tenter de justifier ses crimes. Aux citoyens auxquels il n'est pas possible d'attribuer d'autres délits que ceux d'être des démocrates et des adversaires du régime, on leur attribue le qualificatif de « délinquants de droit commun ». Il arrive assez fréquemment que des prisonniers politiques soient accusés de faits ayant eu lieu pendant leur séjour en prison et même à l'étranger.

### Comment opère la justice de Franco

Les Conseils de Guerre sont une farce, où les accusés n'ont aucune possibilité de défense et où les peines demandées par le Procureur sont à chaque fois approuvées. Les militaires agissant en qualité de « défenseurs » sont désignés d'office et ne montrent aucun intérêt ni à défendre les accusés, ni à connaître le procès ; afin de ne pas déplaire au Tribunal composé de militaires d'un degré hiérarchique supérieur. Le 13 Octobre 1948, s'est tenu à Barcelone un Conseil de Guerre contre 80 antifranquistes. Le défenseur d'Angel Carrero Sancho et de 6 autres accusés, était un militaire désigné le 9 Octobre qui ne s'était pas entretenu avec les accusés jusqu'à l'après-midi du 12, c'est-à-dire quelques heures avant le Conseil. Il n'eut pas le temps matériel d'étudier le procès qui avait plus de 1.000 feuillets.

Ce procès de Barcelone, auquel a assisté un juriste anglais, Mr. James C. Clarke, membre de l'Association « Haldane Society », est un exemple caractéristique de la justice franquiste. Mr. James S. Clarke, à qui la police a refusé l'autorisation de parler avec un des détenus, a publiquement déclaré :

« Les membres du tribunal ne semblaient pas prêter attention aux discours des défenseurs, ne prenaient pas de notes et passaient leur temps à se nettoyer les ongles. Le Procureur même a été absent de la salle la plupart du temps ».

Le 1er Novembre 1948, le « Times » de Londres rapporta la déclaration du Procureur Militaire affirmant que le procédé juridique suivi par le Conseil de Guerre était basé sur la Loi de Sécurité de l'Etat de 1943 et sur la Loi contre le banditisme et le terrorisme. Or, à la date du jugement, la première était abolie et la seconde ne fut promulguée qu'après l'arrestation des accusés. Le régime franquiste ne respecte ni applique ses propres lois. Cependant la Cour a prononcé huit condamnations à mort, dont quatre furent exécutées le 16 Février 1949 au cours de la campagne de provocation organisée par le régime franquiste sous le prétexte d'un accident ferroviaire à Mora la Nueva (1). Mais l'opinion publique sait que ces quatre antifranquistes étaient innocents et que le régime franquiste a utilisé lâchement l'occasion de l'accident ferroviaire pous les assassiner.

Le 12 Mars, trois travailleurs, José Mallio, Manuel Lopez et José Campos ont été jugés à Séville. Ils ont été fusillés à l'aube le lendemain. José Mallo était fondateur du Syndicat des Pétroliers et Secrétaire Adjoint de la Commission Exécutive. Manuel Lopez était membre de la Direction du Syndicat des Métaux de Madrid. Les trois autres antifranquistes ont été jugés, condamnés et exécutés en 24 heures.

Les faits exposés ci-dessus peignent crûment la nature du régime de l'Etat qu'on veut aujourd'hui incorporer aux Nations Unies. Le franquisme est une atteinte permanente aux principes de liberté et de respect de la personne humaine pour lesquels les peuples ont lutté pendant la seconde guerre mondiale et pour le triomphe desquels des milliers de travailleurs ont donné leur vie.

Afin d'arrêter la sauvage persécution déchaînée depuis 10 ans par l'Etat franquiste contre le peuple espagnol, l'Union Fédérale des Travailleurs d'Espagne, dans son rapport, demande aux Nations Unies :

1° d'informer l'opinion internationale sur la politique de terreur du régime franquiste et de la mettre en présence des faits dénoncés par les rapports ;

2° de désigner une Commission de juristes chargée d'étudier et d'enquêter sur les dénonciations des monstrueux procédés que le franquisme utilise contre les Espagnols démocrates ;

3° d'étudier la situation dramatique des prisonniers politiques dans les geôles franquistes et d'obtenir l'autorisation de leur venir en aide par l'envoi de l'extérieur d'aliments, de médicaments et de vêtements.

---

(1) Voir Bulletin d'Information n° 3 (77).

# La création des DÉPARTEMENTS PROFESSIONNELS

## L'opinion des dirigeants syndicaux de différents pays sur l'importance des Départements Professionnels pour les travailleurs

### Ernest THORNTON

*Secrétaire Général du Syndicat des Métallurgistes d'Australie*

Les ouvriers progressistes d'Australie ont accueilli avec satisfaction la nouvelle de la convocation en juin de cette année des premières Conférences constitutives pour la création des Départements professionnels de la FS.M.

Le mouvement ouvrier d'Australie n'a jamais participé ni à l'Internationale d'Amsterdam de triste mémoire, ni aux soi-disant Secrétariats professionnels internationaux. L'attitude des syndicats australiens envers la Fédération Syndicale Mondiale, à laquelle ils ont adhéré dès le jour de sa création, est tout autre. Ils comprennent que la création des Départements professionnels de la F.S.M. renforcera encore la solidarité internationale de la classe ouvrière et permettra aux ouvriers du monde entier de défendre leurs intérêts fondamentaux en commun, et partant de la façon la plus efficace.

Le syndicat des métallurgistes d'Australie est représenté à la Conférence Constitutive pour la création du Département professionnel des Travailleurs du Métal et des Industries Mécaniques qui se tient à la fin du mois de juin à Turin. Il faut supposer que les syndicats australiens des travailleurs du cuir, de la chaussure, du textile, de l'habillement, ainsi que les mineurs prendront également part à leurs Conférences respectives. On peut ne pas douter que la classe ouvrière d'Australie, qui depuis quatre ans empêche l'envoi d'armes en Indonésie aux agresseurs hollandais, ne fasse aussi à l'avenir son devoir de solidarité internationale et d'entraide entre les travailleurs du monde entier.

### LIU NING I

*Vice-Président de la Fédération Pan-Chinoise du Travail*

Avec la création des Départements Professionnels de la F.S.M., l'unité internationale de la classe ouvrière se renforce encore plus.

Les travailleurs des régions libérées de Chine prendront donc une part active aux élections de délégués aux Conférences Constitutives pour la création des Départements Professionnels des travailleurs du métal, du textile et du cuir. Dans les régions libérées de Chine, il y a plusieurs organisations syndicales de différentes branches qui ne sont pas encore unifiées à l'échelle nationale. Ces organisations enverront également leurs délégués à leurs Conférences respectives.

La coopération au sein des Départements Professionnels enrichira le mouvement syndical de notre pays de l'expérience des syndicats de l'Union Soviétique, de Tchécoslovaquie, de France et d'autres pays.

Les ouvriers chinois comprennent bien l'importance de la solidarité et de l'entraide ouvrières internationales. Agissant en commun, unifiés dans les Départements Professionnels, nous pourrons mener avec plus de succès la lutte pour l'amélioration du niveau matériel des travailleurs, les défendre contre le chômage et contre la discrimination raciale qui existe dans les pays capitalistes et coloniaux ; nous pourrons faire respecter le principe de salaire égal pour travail égal indépendemment de nationalité, de couleur de peau ou de sexe.

### Joseph KNAPCZYK

*Président du Comité Administratif du Syndicat des Métallurgistes de Pologne*

Les ouvriers de base de tous les pays du monde accueilleront avec une grande satisfaction la décision de créer les Départements professionnels de la F.S.M. Jusqu'ici il n'y a eu qu'une union des Centres Nationaux. Maintenant, les ouvriers de chaque profession auront leur propre centre mondial. Ceci permettra de mieux défendre les intérêts immédiats des travailleurs de chaque branche d'industrie.

Pour que les nouveaux organismes syndicaux des travailleurs de différentes professions reflètent et défendent mieux les intérêts des ouvriers, il faut que les ouvriers eux-mêmes y soient représentés. J'estime que les élections de délégués aux Conférences Constitutives pour la création des Départements professionnels de la F.S.M. doivent se faire directement dans les entreprises.

La première tâche de ces organes d'unité syndicale consiste à défendre les intérêts des ouvriers de chaque profession contre les attaques des capitalistes, à organiser l'entraide des travailleurs des différents pays pour la lutte contre les monopoles qui existent à l'échelle internationale. Les Départements professionnels contribueront à une meilleure unification des forces de la classe ouvrière. Ils renforceront la Fédération Syndicale Mondiale et lui donneront un appui plus large dans la classe ouvrière. Les Départements professionnels aideront à créer une solidarité des travailleurs qui résistera à tous les efforts des impérialistes pour la briser.

## Enrique PASTORINO

*Secrétaire à l'Organisation de l'Union Générale des Travailleurs de l'Uruguay, Président du Syndicat de la Chaussure et du Cuir de l'Uruguay*

Les travailleurs de l'Uruguay, sans aucun doute, approuveront chaleureusement la décision de la F.S.M. La classe ouvrière de notre pays souffre sérieusement du chômage, résultat de l'étouffement de l'industrie nationale uruguayenne par les monopoles anglo-américains. La situation est particulièrement difficile pour les industries du cuir et de la chaussure et pour celle du textile. Les monopolistes anglo-américains refusent l'équipement et les matières premières à nos entreprises et les privent de débouchés. En conséquence, la production des industries de la chaussure et du textile reste immobile dans les magasins, la production baisse et les ouvriers se voient privés de travail.

Nous estimons que la création des Départements professionnels contribuera à tracer la ligne générale de la lutte des travailleurs contre la politique de rapine des monopoles, qui condamne les peuples des petits pays au chômage, à la faim et à la misère. Nous sommes convaincus, que grâce à l'action commune et à l'entraide des travailleurs des différents pays, les plans d'agression des monopoles seront voués à un échec total.

Il n'est pas douteux que la création des Départements professionnels ne contribue beaucoup à la consolidation et à l'unification du mouvement syndical uruguayen sous le drapeau de la lutte pour la paix, pour la démocratie et pour les droits vitaux des travailleurs.

## Antal APRO

*Secrétaire général du Conseil Central des Syndicats hongrois*

La création des Départements professionnels de la F.S.M. donne une base plus large au mouvement syndical mondial. Les membres deviennent ainsi capables de lutter mieux et avec plus d'effet pour leurs intérêts immédiats.

Il est important que des représentants véritables de la classe ouvrière soient élus aux Départements professionnels de la F.S.M., c'est-à-dire, des ouvriers et non des bureaucrates syndicaux qui, comme le démontre la pratique des syndicats anglais et américains, sont le plus souvent isolés des masses. Il faut envoyer aux nouveaux centres syndicaux des défenseurs surs et inébranlables des intérêts de la classe ouvrière.

La tâche principale des Départements professionnels pendant la première période de leur existence est l'unification et consolidation des travailleurs d'une profession à l'échelle mondiale.

La caractéristique distinctive des nouveaux Centres Syndicaux mondiaux consiste en le fait qu'ils pourront mieux exprimer les revendications économiques des travailleurs d'un syndicat donné. L'unification des travailleurs de chaque profession en un centre mondial unique permettra de mieux défendre les intérêts des travailleurs de cette spécialité contre les attaques des capitalistes. L'absence d'unions professionnelles mondiales des travailleurs a eu une influence défavorable sur la lutte des travailleurs pour leurs droits et pour leurs intérêts, comme le démontre la récente grève des mineurs franais.

Il ne reste qu'à souhaiter la création rapide des Départements professionnels de la F.S.M.

## TSOY GEN DEK

*Président de la Fédération Syndicale de Corée du Nord*

Les Syndicats de Corée du Nord ont appris avec grande joie la nouvelle de la convocation des Conférences Constitutives des Départements Professionnels. Les syndicats des différentes professions de notre pays participeront activement aux travaux des Départements Professionnels.

Nous sommes convaincus que le travail des Départements Professionnels rapprochera les ouvriers de Corée du Nord des ouvriers des autres pays et qu'il créera de nouvelles possibilités d'action commune dans la lutte pour l'amélioration du bien-être des travailleurs. Les liens étroits entre les travailleurs de la même profession assureront un large échange d'expériences et ceci a une importance particulière pour les travailleurs de Corée du Nord, où le jeune mouvement syndical évolue rapidement et comprend des couches de plus en plus larges de la classe ouvrière.

La création des Départements Professionnels amènera sans aucun doute une plus grande consolidation des travailleurs autour de la Fédération Syndicale Mondiale.

## Jésus FARIA

*Président du Comité Syndical Unifié des Travailleurs du Pétrole de Vénézuéla*

La Fédération Syndicale Mondiale rend un grand service aux travailleurs du monde entier, en convoquant les Conférences Constitutives pour la création des Départements Professionnels.

Le Comité des Travailleurs du Pétrole de Vénézuéla, dont je suis président, et qui groupe 35.000 ouvriers et employés, est la plus grande organisation syndicale de notre pays. Nos ouvriers comprennent bien la nécessité de l'action commune et de l'entr'aide des travailleurs de différents pays.

Au mois de septembre de l'année dernière, sur l'initiative de la Confédération des Travailleurs de l'Amérique Latine, s'est tenu un congrès extraordinaire, où des organisations syndicales mandatées par les travailleurs du pétrole du Mexique, de Colombie, de l'Equateur, du Pérou et de Vénézuéla ont adopté un programme de lutte commune pour la défense de leurs intérêts économiques et sociaux. Le congrès qui représentait quelque 75.000 ouvriers (dans toute l'Amérique Latine il y a 100.000 travailleurs du pétrole) décida de lutter en commun pour élever le niveau de vie des travailleurs, contre les monopoles pétroliers étrangers, qui exploitent les ouvriers sans pitié. Il fut décidé au congrès qu'en cas de guerre les travailleurs du pétrole devaient se refuser à produire du pétrole pour la machine militaire des pays agresseurs.

Ce congrès, au cours duquel fut créé un comité permanent de coordination des travailleurs du pétrole, a montré à nos ouvriers la force énorme que représente l'unité des travailleurs. Il est hors de doute, par conséquent, que les travailleurs du pétrole de Vénézuéla approuveront à l'unanimité l'initiative de la F.S.M. et qu'ils expriment le souhait de voir dans les délais les plus brefs l'organisation d'un Département Professionnel des ouvriers de l'industrie du pétrole.

Les métallurgistes, les travailleurs de l'habillement, du cuir et de nombreuses autres professions de Vénézuéla se comportent de façon extrêmement positive envers la création des Départements Professionnels de la F.S.M. et ils voudront sans aucun doute envoyer leurs représentants aux Conférences Constitutives de leurs professions.

**Eugène ERBAN**

*Secrétaire Général du Conseil Central des Syndicats de Tchécoslovaquie*

Les syndicats tchécoslovaques, qui ont participé à la création de la Fédération Syndicale Mondiale et qui ont fait tous les efforts pour la renforcer par tous les moyens, ont appris avec joie la prochaine convocation des Conférences Constitutives pour la création des Départements Professionnels internationaux de la Fédération Syndicale Mondiale. Notre représentant a pris part aux pourparlers qui ont eu lieu à Paris sur cette question. Nous, travailleurs de Tchécoslovaquie, sommes fiers que la Fédération Syndicale Mondiale ait chargé nos organisations syndicales de préparer la convocation de la Conférence Constitutive des ouvriers de l'industrie du cuir.

Dans la création des Départements Professionnels, qui grouperont plusieurs millions d'ouvriers, nous voyons encore une preuve de la consolidation de la F.S.M., cette grande organisation ouvrière internationale, de l'élargissement de son activité dans l'intérêt de la classe ouvrière et de la paix. La signification des nouveaux Départements Professionnels est particulièrement grande au moment actuel, quand la direction des soi-disant Secrétariats Internationaux, le lourd héritage de l'Internationale réformiste d'Amsterdam, mène une activité tendant à saper l'unité de la classe ouvrière.

Les nouveaux Départements Professionnels sont la réponse impressionnante des travailleurs de tous les pays aux ennemis de l'unité ouvrière.

---

# APPEL à tous les Syndicats de Marins, Dockers et Ouvriers des Ports du Monde entier

Bien plus que dans aucune autre branche d'industrie, la nécessité d'établir dans celle des transports maritimes des liens de solidarité internationale pour une défense efficace des intérêts vitaux des marins et ouvriers des ports et dockers de tous les pays s'impose.

Depuis la création de la Fédération syndicale mondiale, de nombreuses propositions ont été faites pour que soit créé un organisme professionnel de caractère international, uniquement formé par les marins et ouvriers des ports et docks. Depuis sa fondation, la Fédération syndicale mondiale a montré son attachement à soutenir les intérêts des marins et dockers.

Tout le monde se souvient qu'au printemps 1946, le soutien inconditionné de la Fédération syndicale mondiale des revendications présentées par les marins du C.I.O. de la côte atlantique, a permis à leur organisation de renouveler dans les meilleures conditions possibles la convention de travail et de terminer victorieusement, de longues et difficiles négociations.

En 1947, les dockers et marins de la Nouvelle-Zélande et d'Australie se sont adressés à la Fédération syndicale mondiale pour lui assurer leur volonté de boycotter les transports de matériel de guerre à la suite de l'intervention armée des forces hollandaises contre le peuple indonésien.

En 1948, pendant la longue lutte des dockers du Pacifique pour l'amélioration de leurs conditions de travail et la défense de leur organisation syndicale, la Fédération syndicale mondiale a apporté tout son appui moral au succès de l'action engagée par cette organisation affiliée au C.I.O.

En octobre et novembre 1948, poursuivant une longue période de solidarité en faveur des marins grecs, la Fédération syndicale mondiale a été à la tête de l'action ouvrière internationale pour défendre le camarade Ambatielos et ses neuf camarades dirigeants de la Fédération des Marins pan-helléniques et qui étaient passés en jugement devant une Cour martiale à Athènes. L'action internationale de solidarité déclenchée par la F.S.M. a sauvé ces camarades d'une mort certaine.

Tout récemment encore, au mois d'avril 1949, c'est la F.S.M. qui a accordé son soutien sans condition aux marins canadiens luttant contre des diminutions de salaires.

Tous ces faits parmi tant d'autres, et ils sont nombreux, ont fait converger vers la Fédération syndicale mondiale les multiples désirs de dizaines et de dizaines de milliers de marins et de dockers qui, à travers le monde, ont réclamé l'organisation du Département professionnel des Marins et Dockers au sein de la Fédération syndicale mondiale.

C'est pour répondre à ces désirs que le Bureau exécutif de la F.S.M. a souscrit à l'invitation qui lui était faite, et en accord avec les organisations soussignées, a convoqué pour les 15, 16, 17 et 18 juillet 1949 à Marseille (France) la Conférence constitutive du Département professionnel des Marins et Dockers.

Chacun sait que les dirigeants des puissantes compagnies de navigation ont su s'unir au sein de la Fédération internationale du Shipping pour l'exploitation des gens de mer, des dockers, des marins et dockers coloniaux en particulier.

La Fédération internationale du Shipping, qui groupe la quasi-totalité des armateurs des pays capitalistes, détient en fait, dans ses mains, toute l'activité des transports maritimes ; l'interpénétration des capitaux étrangers est sans borne ; les pavillons nationaux n'ont très souvent que peu de rapport avec la nationalité des capitalistes qui les utilisent à leur profit.

Quatre années après la fin de la deuxième guerre mondiale, les contradictions d'intérêts capitalistes s'aggravent. Elles font peser sur le monde les menaces de nouvelles crises économiques dont tout le poids retombera sur les travailleurs.

Dans tous les secteurs du monde capitaliste, tandis que les profits des trusts augmentent sans mesure, le pouvoir d'achat des travailleurs diminue et le chômage et la misère grandissent. Aussi, sans l'action coordonnée des gens de mer et des dockers, sans leur union permanente dans les cadres des pays respectifs et à l'échelle internationale — quelles que soient leurs race, nationalité, couleur, opinions politiques, philosophiques ou religieuses — leurs conditions de travail et de vie sont appelées à s'aggraver considérablement.

La seule organisation syndicale capable de coordonner et de diriger cette activité internationale, c'est le Département international des marins et dockers au sein de la Fédération syndicale mondiale.

La création d'une telle organisation répondra aux désirs et aux aspirations des organisations ouvrières des marins et des dockers de tous les pays.

Les buts principaux que nous proposons pour ce Département professionnel sont les suivants :

**Pour les marins** nous réclamons, en premier lieu, que les conditions qui avaient été élaborées en pleine guerre à Londres, entre 1942 et 1944 sous le titre de la Charte internationale des gens de mer, soient mises en application. Ces revendications sont celles des marins, elles furent écrites de leur sang pendant toute la durée de la guerre. Elles portent sur :

— L'obtention du salaire minimum international (sans distinction de race et de couleur) ;

— La réduction de la durée de travail ;

— Les effectifs minima prévus dans la Charte ;

— L'amélioration des logements d'équipage ;

— Le service de table à bord, etc... ;

— La formation professionnelle des marins ;

— La délivrance de certificats de matelots qualifiés et de cuisiniers ;

— Les congés payés ;

— Les pensions des gens de mer et la Sécurité sociale ;

— La garantie d'emplois pour tous, etc...

**Pour les Dockers** :

— Le régime des pensions pour les vieux dockers ;

— La garantie des congés payés ;

— La réduction de la durée du travail ;

— La sécurité de l'emploi ;

— La garantie de salaire.

Nous proposons aussi la création de clubs de marins et dockers, dans lesquels les marins de tous les pays et les dockers pourront se rencontrer, apprendre à encore mieux se connaître et s'apprécier.

Notre but est d'organiser l'entr'aide internationale des marins et dockers, défendre et développer leurs droits syndicaux, économiques et sociaux.

La F.S.M. et les représentants des fédérations soussignées de France, Italie, Pologne et U.R.S.S. s'adressent fraternellement aux organisations syndicales de marins et de dockers du monde entier pour qu'elles participent effectivement à la préparation et aux travaux de la Conférence constitutive du Département professionnel des marins et dockers et envoient leurs délégués à la Conférence.

La Fédération syndicale mondiale et les représentants soussignés affirment que la conférence se tiendra sous le signe de la démocratie la plus large. Les organisations qui ne désireraient pas ou ne pourraient pas participer directement aux travaux de la Conférence constitutive sont invitées fraternellement à envoyer leurs observateurs.

La Fédération syndicale mondiale et les soussignés n'ont qu'un but : réaliser l'objectif défini dans les statuts de la Fédération syndicale mondiale adoptés par le Congrès syndical mondial en 1945 et unir les marins et dockers des différents pays — quelle que soit leur affiliation, opinion ou race — dans une puissante organisation internationale — Département professionnel de la F.S.M.

Représentants des Fédérations nationales des Marins, Dockers et Ouvriers des ports :

A. GRUENAIS :
Secrétaire général de la Fédération Nationale des Syndicats maritimes.

BAUDIN :
Secrétaire général de la Fédération nationale des Ports et Docks.

Marino FISTEVANO :
Secrétaire général de la Fédération des Dockers d'Italie.

Czeslaw ORYNSKI :
Président de la Fédération des Travailleurs du Transport de Pologne.

Alexandre MLODNICKI :
Marin, Membre du Comité présidentiel de la Fédération des Travailleurs du Transport de Pologne.

Alexandre BOUDANOV :
Président du Comité central de la Fédération des Ouvriers du Transport maritime de l'U.R.S.S.

**Pour le Bureau Exécutif de la F.S.M. :**

G. DI VITTORIO :
Faisant fonction de Président.

L. SAILLANT :
Secrétaire général.

B. GEBERT :
Secrétaire général adjoint
Chargé des Départements professionnels.

*Aux signataires de l'Appel ci-dessus doivent être ajoutés les noms des représentants de la Fédération des Dockers des Etats-Unis, affiliée au C.I.O.*

*Faisant face courageusement à la campagne de dénigrement entreprise contre la F.S.M., par ceux qui se sont donné pour tâche de diviser la classe ouvrière, les représentants élus de l'I.L.W.U. ont en effet tenu (ainsi qu'on le verra par la lettre qui suit) à ce que leur puissante organisation soit inscrite parmi celles qui ont patronné la convocation de la Conférence Constitutive du Département Professionnel des Marins et Dockers.*

INTERNATIONAL LONGSHOREMEN'S AND WAREHOUSEMEN'S UNION

1er Juin 1949.

Cher Camarade GEBERT,

L'I.L.W.U. se joint aux Syndicats de Marins, Arrimeurs et Dockers de France, d'Italie, du Canada, de Pologne, de l'U.R.S.S. et à la F.S.M. pour patronner la Conférence Constitutive des Syndicats Maritimes de tous les pays, sans distinction d'affiliation, de race, de nationalité, d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, qui doit être convoquée à Marseille, du 15 au 18 juillet.

L'I.L.W.U. accueille avec joie l'occasion de patronner une telle Conférence et d'y participer. Nos membres ont longtemps eu le vif désir de voir établie une forme d'organisation syndicale telle qu'une Fédération Maritime des Syndicats, à l'échelle mondiale, de façon que les Syndicats Maritimes de tous les pays du monde puissent travailler ensemble et améliorer leur bien-être économique.

Nous comprenons que si la Conférence réussit à établir un Département Professionnel Maritime de la F.S.M., ce Département Professionnel n'accueillera pas seulement les syndicats affiliés à la F.S.M. mais aussi les Syndicats de Marins et Dockers ne faisant pas nécessairement partie de la F.S.M.

Nous comprenons aussi que le Département Professionnel se consacrera aux questions économiques telles que l'amélioration des salaires, des heures et conditions de travail des travailleurs maritimes du monde, y compris leur droit de se syndiquer, de négocier collectivement et de faire grève, et qu'en participant ou adhérant à ce Département, notre Syndicat ne se verrait pas obligé de sacrifier son autonomie nationale.

Ci-dessous, la liste des fonctionnaires de l'I.L.W.U. dont vous pouvez joindre les noms à l'Appel convoquant la Conférence :

*Harry Bridges, Président ;*

*J.-R. Robertson, premier Vice-Président ;*

*Germain Bulcke, second Vice-Président ;*

*Louis Goldblatt, Secrétaire Trésorier ;*

*Henry Schmidt, membre, Comité des Relations Ouvrières de la Côte ;*

*H.-J. Bodine, membre, Comité des Relations Ouvrières de la Côte.*

Fraternellement vôtre,

Harry BRIDGES, Président.

## Chez les adversaires de l'Unité

# Le combat entre les impérialismes syndicaux :

# T.U.C. contre A.F.L.

La décision, annoncée à Londres le 13 mai, que le T.U.C. convoquerait à Genève, les 25 et 26 juin, une conférence des syndicats « non-communistes », a été précédée des manœuvres habituelles et des machinations pour s'assurer les postes et le pouvoir qui ont caractérisé chaque étape de la tentative de créer une « Internationale » rivale de la Fédération Syndicale Mondiale.

L'A.F. of L. vient en tête dans la campagne de démagogie qui remplit de ce thème les colonnes de la presse mondiale. Elle a déclaré que la nouvelle Organisation devait être « ... une organisation mondiale des syndicats libre de tout contrôle des Gouvernements et libre de toute domination et manigances des partis politiques et des idéologies politiques ».

Toutefois, derrière la façade d'une souriante unité « contre le communisme », les faits sont tout autres, et à mesure que la date de la Conférence de Genève approche, le courant profond de désaccords qui divise en particulier l'A.F.L. et le T.U.C. va vraisemblablement s'accentuer plutôt que de diminuer. Viendra-t-il à la surface, ou demeurera-t-il, comme il l'a fait jusqu'à présent, matière à discussions dans les réunions secrètes, cela dépendra du point jusqu'auquel les différences d'opinions pourront être tant bien que mal arrangées avant l'ouverture de la Conférence.

Quelle est la vérité? Le fait est que derrière le camouflage de la propagande de l'A.F.L. sur la nécessité de créer une organisation « internationale libre et indépendante », se cache une lutte pour le contrôle de tout nouvel organisme qui pourrait être formé. Et le rival principal de l'A.F.L. dans cette lutte pour le pouvoir, c'est le T.U.C. britannique.

Dans cette lutte souterraine, l'A.F.L. se sert des petits mouvements syndicaux européens qui, dans bien des cas, sont ses débiteurs pour l'aide financière qu'elle leur a apportée. L'A.F.L., avec cette brutalité caractéristique qui l'a toujours fait ressembler davantage à une grosse entreprise d'affaires qu'à une organisation syndicale, part du principe que « celui qui paie les violons choisit la chanson ».

### Décision antidémocratique de la Conférence « Secrète » de Bruxelles ..

Agissant dans cet esprit, l'A.F.L., tout en restant à l'arière-plan, a arrangé une réunion à Bruxelles le 13 avril dernier. Des représentants des mouvements syndicaux de Norvège, de Suède, du Danemark, du Luxembourg, de Belgique et de Suisse, y assistaient. Aucun détail sur la réunion ne fut rendu public, et un communiqué de presse inoffensif déclara simplement que la session avait eu pour but « l'information mutuelle sur la situation internationale du mouvement syndical », et qu'aucune décision n'avait été prise.

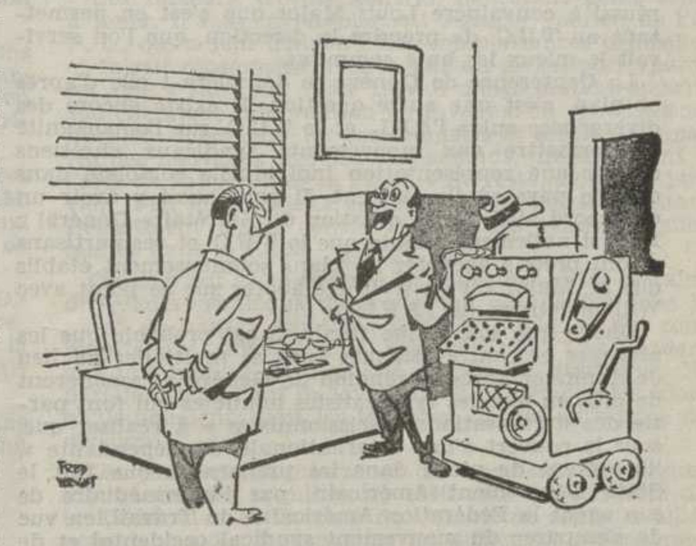
A en croire des sources proches du Bureau Européen de l'A.F.L. à Bruxelles, il semblerait que la vérité soit à l'opposé de cette déclaration. Les décisions qui en fait furent prises devraient être connues de tous les syndicalistes dans le monde, et sont particulièrement importantes en relation avec le fait que les « scissionnistes » font grand cas de ce que « aux Congrès des Syndicats Danois le 19 mai, des Syndicats Norvégiens le 22 mai, et de la C.G.T. Belge le 29 mai, ces mouvements syndicaux se sont retirés de la F.S.M. ».

Bien que les délégués présents à ces Congrès syndicaux aient pu avoir l'impression de discuter démocratiquement et en toute liberté les relations futures de leur Organisation avec la F.S.M., *la véritable décision n'a pas été prise à ces Congrès, mais derrière des portes closes à Bruxelles le* 13 *avril.*

A ce propos, il vaut la peine de noter que la décision de la Centrale Syndicale Suédoise a été prise, non par un Congrès national, mais simplement par le Conseil Général — et ceci à une réunion d'où étaient absents des membres qui n'étaient pas d'accord pour quitter la F.S.M.

De même l'Islande, suivant l'exemple brillant du T.U.C. Britannique qui a quitté la F.S.M. sans consulter ses adhérents, a annoncé par décision de son Comité Exécutif, qu'elle ne se considérait plus comme affiliée à la Fédération.

La décision de la C.G.T. Belge fut prise à un Congrès restreint composé de membres de l'Exécutif et de Secrétaires des syndicats affiliés, et ne fut pas discutée par les représentants régulièrement mandatés pour exprimer l'opinion de la masse des adhérents.



— C'est une machine tout à fait complète et avec les derniers perfectionnements : elle tape le courrier, plie les lettres, les met sous enveloppe, colle les timbres... et en outre elle découvre les communistes.

*(Du Career, organe syndical de l'U.O.P.W.A., Fédération des Employés de Bureau des Etats-Unis, New-York.)*

Les décisions annoncées par ces organismes sont conformes à l'accord réalisé à Bruxelles entre les dirigeants des Organisations énumérées ci-dessus, et il s'y ajoute la promesse faite par la C.G.T. du Luxembourg et la Centrale Syndicale Suisse d'annoncer presque simultanément leur retrait de la F.S.M. Le but de tout cela était de porter un grand coup au second Congrès Mondial de la F.S.M. convoqué pour le 29 juin, et de tenter de créer l'impression que ce Congrès ne serait pas représentatif.

**Rivalités, complots et contre-attaques de l'A.F.L. et du T.U.C.**

Outre ces questions, la réunion de Bruxelles a longuement discuté celle du poste de Secrétaire Général de la nouvelle « Internationale », et bien que les qualités de différents candidats aient été examinées, aucun accord n'a pu être réalisé, sauf pour soutenir les objections de l'A.F.L. contre Walter Schevenels, ancien Secrétaire Général de la Fédération Syndicale Internationale, et à un certain moment Secrétaire Général Adjoint de la F.S.M.

Sous le couvert des petites centrales syndicales européennes, l'A.F.L. a tenté d'obtenir un accord sur le principe que la réunion de Genève ne devrait pas être convoquée par le T.U.C. Elle y a réussi. En fait, les lignes générales des accords réalisés à Bruxelles coïncident parfaitement avec celles d'un mémorandum que l'A.F.L. a adressé, en demandant qu'il soit gardé secret, à un certain nombre de Centrales syndicales européennes.

Après la réunion de Bruxelles, le T.U.C. entra en action contre cette tentative de l'A.F.L. de les « rouler » et de prendre la direction des préparatifs de la Conférence de Genève.

Un voyage hâtif à Amsterdam fut fait le 6 mai par Vincent Tewson et Ernest Bell du T.U.C., et par E. Kupers de la N.V.V. hollandaise, cette dernière organisation n'ayant pas été représentée à Bruxelles. Là, toute la question fut discutée avec Louis Major de la C.G.T. Belge, connu depuis longtemps comme l'homme qui tire les balles fabriquées par l'A.F.L.

L'un des buts de ces conversations était d'aplanir les difficultés créées par les objections de la réunion de Bruxelles à la convocation par le T.U.C. de la Conférence de Genève. D'après un rapport du « Times » de Londres, et à en juger par l'évolution ultérieure de la situation, il semblerait que le T.U.C. et la N.V.V. aient réussi à convaincre Louis Major que c'est en permettant au T.U.C. de prendre la direction, que l'on servirait le mieux les buts communs.

La Conférence de Genève se déroulera-t-elle d'après ce plan, c'est une autre question. Il existe encore des divergences entre l'A.F.L. et le T.U.C. sur l'opportunité de permettre aux mouvements syndicaux chrétiens d'avoir une représentation individuelle complète dans chaque pays où ils existent. Il peut aussi y avoir un désaccord aigü sur la question du Secrétaire Général : Il n'est nullement certain que le T.U.C. et ses partisans seront prêts à accepter les plans soigneusement établis que M. Major est en train d'élaborer sur ce point avec William Green de l'A.F.L.

Quelle que soit l'issue finale, il est probable que les attaques et contre-attaques vont se multiplier au lieu de diminuer après la réunion de Genève et amèneront de plus en plus les syndicalistes honnêtes qui font partie des organisations « scissionnistes » à réaliser que, sous le couvert d'une internationale « indépendante », ils servent de pions dans les préparatifs que fait le State Department Américain, par l'intermédiaire de son agent la Fédération Américaine du Travail, en vue de s'emparer du mouvement syndical occidental et de s'en servir comme d'un allié dans sa politique étrangère réactionnaire.

Mais le désir d'hégémonie syndicale du T.U.C. sur le plan international, s'appuyant sur la politique du Foreign Office, fait que le combat reste ouvert entre ces impérialismes syndicaux concurrents.

JOHN MORGAN.

# La Solidarité Internationale chez les Partisans de l'Unité Ouvrière

## 600 MINEURS FRANÇAIS VISITENT CETTE ANNEE LA TCHECOSLOVAQUIE

par le Dr. J. KABOUREK

*Secrétaire International du Conseil Central des Syndicats Tchécoslovaques*

La grande grève des mineurs français est toujours présente à notre mémoire, grève dans laquelle ces hommes ont accompli un effort considérable pour obtenir une amélioration de leurs conditions de travail et la réalisation de leurs revendications.

Leur lutte a été suivie avec intérêt par le monde entier. Ainsi, les travailleurs de la Tchécoclovaquie se sont immédiatement déclarés solidaires des mineurs français en grève et ont organisé aussitôt un secours matériel, car ils se rendaient bien compte qu'une des armes que l'on utiliserait contre les grévistes serait la disette pour leurs mères, leurs femmes et leurs enfants. Des collectes pour aider les grévistes ont été effectuées dans les usines, aux ateliers et aux bureaux. Les travailleurs de Tchécoclovaquie ont expédié les sommes collectées pour alléger le plus possible les difficultés matérielles des grévistes et de leurs familles.

Ceci constitue une puissante manifestation de la solidarité internationale, manifestation s'exprimant non seulement par des mots, mais par une aide effective.

Une fois de plus la démonstration a été faite qu'il existe une communauté d'intérêts dans la classe ouvrière et entre tous les travailleurs sur le plan international. Ceci est un des principes fondamentaux sur lesquels repose la Fédération Syndicale Mondiale. C'est un de ces principes fondamentaux, qui toutefois sont contestés par ceux qui, contrairement aux intérêts des grandes masses, ont quitté la F.S.M.

Cet été, une aide internationale effective se réalise sous une forme nouvelle. La solidarité ne doit pas cesser, et ne cesse pas, aussitôt que la grève a pris fin. Nous savons que la grève a exigé de grands sacrifices. Nous savons que des hommes ont été tués, laissant derrière eux des mères, des femmes et des enfants, nous savons que certains ont été mutilés et que les répercussions de leur part dans la lutte leur créent des obstacles à trouver un emploi, pour autant qu'ils sont encore capables de travailler. Nous savons que ces victimes ont des femmes et des enfants.

Cet été, chaque quinzaine, cinq avions tchécoslovaques emmèneront en tout six groupes de mineurs et leurs familles passer quinze jours de repos et de vacances dans les meilleures maisons de repos de la Tchécoslovaquie. Ils séjourneront dans des établissements qui, autrefois, n'étaient pas accessibles à nos travailleurs en raison de l'insuffisance de leurs misérables salaires et aussi parce que les propriétaires capitalistes de ces luxueux hôtels ne les en auraient pas laissé approcher. Aujourd'hui la situation a radicalement changé et nous sommes heureux et fiers que ce soit surtout le mouvement syndical de Tchécoslovaquie qui nous ait procuré la possibilité d'accueillir, cet été, six cents hôtes français parmi nous, auxquels nous souhaitons le plus sincèrement la bienvenue.

# Les Syndicats Allemands et la F.S.M.

Le 1er février 1949, le Comité Exécutif de la F.S.M. décidait d'admettre l'affiliation des syndicats allemands zone par zone.

Cette décision adaptait à de nouvelles circonstances la résolution prise en juin 1947, à Prague, par le Conseil général de la F.S.M., admettant, en principe, l'affiliation des syndicats allemands, cette affiliation pouvant devenir effective à la seule réserve qu'il était désirable que les Syndicats de toutes les zones s'unissent en une seule centrale pour toute l'Allemagne.

Pour aider les syndicats allemands dans cette tâche, et pour documenter l'Exécutif sur l'évolution démocratique du syndicalisme allemand, le Conseil Général avait décidé la création d'un Bureau de liaison.

Si le Comité Exécutif de la F.S.M. a été conduit à prendre sa décision de février 1949, c'est qu'il se trouvait devant une situation qui ne correspondait plus à celle qui avait inspiré la position antérieure de la F.S.M. La nouvelle décision n'a pas modifié, quant au fond ,cette position, mais en a, uniquement, assoupli les modalités de réalisation.

L'analyse de la situation ainsi créée nous amène au bilan suivant :

— La reconstruction des syndicats allemands n'a pas suivi les normes prévues, mais des voies différentes selon les zones ;

— l'unification ne s'est pas faite, et, au contraire, la scission, encouragée du dehors, s'est développée ;

— les conférences interzones, expression reconnue de l'opinion générale des syndicats allemands, qui rendirent d'éminents services et constituaient une préfiguration de leur unification confédérale, ont été suspendues ;

— la division de l'Allemagne en deux tronçons qu'on cherche à vouloir irréconciliables, est marquée sur le plan syndical par la constitution, en Allemagne occidentale, d'une confédération trizonale ;

— les puissances occidentales se sont opposées à l'installation du Bureau de Liaison de la F.S.M. et à l'exercice du contrôle ouvrier international sur la démocratisation et la démilitarisation de l'Allemagne ;

— des centrales dissidentes de la F.S.M. (C.I.O.-T.U.C.-N.V.V.) ainsi que les ex-S.P.I. ont contrecarré l'action de la F.S.M. en s'identifiant avec la politique de l'A.F.L. tendant à la division de l'Allemagne sous une forme fédéraliste;

— la dénazification et la démocratisation dans les zones occidentales ont été ravalées au rang d'une scandaleuse dérision.

*

On fera en son temps le procès, irréfutablement documenté, des responsabilités engagées par une telle situation. On peut se borner ici, à faire le « point » de quelques aspects du problème.

La Conférence syndicale mondiale de Londres (février 1945) et le Congrès constitutif de la F.S.M. à Paris (septembre-octobre 1945) ont précisé la position, à cette époque, du syndicalisme international par rapport à l'Allemagne. Ils déclarèrent la nécessité d'établir aussi rapidement que possible, pendant la période d'occupation, un mouvement syndical démocratique avec l'aide du syndicalisme international et chargèrent l'Exécutif de faire effectuer par une commission une enquête complète sur la situation économique et sociale de l'Allemagne, la liquidation du fascisme, et sur les possibilités de reconstruction d'un mouvement syndical libre et démocratique.

Se guidant sur les conclusions de deux commissions d'enquête ainsi que sur les constatations de son représentant permanent en Allemagne (désigné en l'attente de l'installation du Bureau de Liaison), la F.S.M. a eu pour attitude constante, de :

*a*) aider les syndicats allemands dans leur travail pour la démocratisation de l'Allemagne ;

*b*) veiller à l'établissement et à la consolidation de leur unité, afin qu'ils soient une force capable de tenir le rôle que les travailleurs attendaient légitimement d'eux au lendemain de la guerre.

La F.S.M. ne s'est jamais départie de cette position, propre à permettre, avec le concours des syndicats allemands, la liquidation définitive de l'héritage de suspicions et de craintes laissé par deux guerres. Dans cette tâche, la F.S.M. a rencontré beaucoup d'obstacles et de difficultés attribuables indéniablement à ce fait que les politiques des puissances occupantes devinrent de moins en moins concertées.

*

Ces facteurs, d'ordre général, ne furent point seuls à jouer. Il faut inévitablement signaler l'action de l'A. F. L., qui a joui d'indéniables complaisances officielles et faisait récemment avouer, par un de ses porte-paroles, que « sans son vaste travail d'information et sans son énergique intervention en faveur d'un syndicalisme libre en Allemagne, les communistes se seraient emparés des nouveaux syndicats allemands, probablement à l'aide de l'appareil de la F.S.M. » Au reste, déjà, le 6 janvier 1947, le Président de l'A.F.L. demandait au State Department d'agir contre l'entrée des syndicats allemands dans la F.S.M.

On pourrait évoquer aussi les collusions entre certains dirigeants syndicaux de droite, qui occupèrent dans le passé de hautes fonctions dans la F.S.M. et qui sont maintenant ouvertement scissionnistes. Ces leaders ont fait montre de duplicité et d'esprit d'intrigue. Ils parlaient bien haut de loyalisme et de démocratie, alors qu'ils nouaient, dans les ténèbres, la pire entreprise de division.

Les conférences interzones des syndicats allemands, inaugurées dès le milieu de 1946, sous les auspices de la F.S.M. et avec l'accord du Conseil de contrôle allié, pouvaient aider à surmonter les difficultés rencontrées dans la reconstruction et l'unification des nouveaux syndicats allemands. Elles étaient officiellement et internationalement reconnues comme l'expression générale de l'opinion de ces organisations; leur activité fut vaste et leurs résultats importants.

Pourtant, en août 1948, à Lindau, leur 9e session marqua le terme provisoire de leur existence instable. On les fit « éclater », en tentant d'imposer la présence de

l'U.G.O., groupe scissionniste berlinois, créé avec le concours de l'étranger et ayant reçu l'investiture du T.U.C., sur foi d'un rapport partial et sans attendre les résultats d'une enquête impartialement effectuée par le représentant de la F.S.M.

Force est de constater que les Conférences interzones, après avoir, à l'unanimité, entériné la décision de Prague, s'éloignèrent de plus en plus de la réalisation pratique de cette adhésion en s'enlisant dans des polémiques d'atermoiement et de procédure. En sus, certains de ceux-là qui saluèrent, en août 1947, à Badenweiler, la décision de la F.S.M., se sont curieusement mués en adversaires de cette dernière. On peut légitimement douter qu'ils le firent de manière absolument libre et se demander pour quels motifs exacts les publications syndicales des zones occidentales popularisèrent si peu le rôle et l'action de la F.S.M., tandis qu'elles se prêtèrent à une propagande constante en faveur des adversaires de la F.S.M.

Les F.D.G.B. de zone soviétique et de Berlin ont réagi favorablement à la décision prise le 1er février 1949 par le Comité Exécutif de la F.S.M., et ont décidé de régler immédiatement les dernières formalités d'admission définitive. Un manifeste lancé à cette occasion à tous les ouvriers et employés d'Allemagne proclame, entre autres choses : « c'est un événement historique de la plus grande portée pour les travailleurs allemands qui participent de nouveau, de plein droit, à la vie internationale ». Après avoir vivement convié les syndiqués d'Allemagne occidentale à accomplir le même acte, le manifeste poursuit : « prouvons à nos camarades de tous les pays du globe que les syndiqués allemands sont dignes de la confiance qu'on leur témoigne en leur faisant place au sein de la F.S.M. »

En ce qui concerne les zones occidentales, le représentant de la F.S.M. se rencontra le 4 mars 1949, à Francfort, avec des membres du Conseil syndical trizonal pour leur communiquer officiellement la décision de la F.S.M. On lui fit connaître que le 20 février 1949 cet organisme avait, considérant la proximité du Congrès constitutif de la Confédération trizonale, décidé de surseoir, pour les actuelles fédérations syndicales, à une affiliation internationale.

*

Les syndiqués des zones occidentales d'Allemagne seront-ils représentés au Congrès Mondial de Milan ?

Il est bien évident que les adversaires de l'adhésion des syndicats allemands à la F.S.M., dans une trouble pensée d'impérialisme syndical, cherchent à empêcher, aujourd'hui comme hier, que le syndicalisme allemand occupe, au sein de la F.S.M., la place qui lui revient. On connaît, à ce propos, les maquignonnages dont se firent autrefois les artisans ceux-là mêmes qui ont saboté l'unification des syndicats allemands en une seule Centrale. Il tombe sous le sens que le sabotage que ces gens ont réalisé dans la F.S.M. sur la question de l'unité syndicale allemande représente indubitablement un chapitre de l'action concertée contre la démocratisation de l'Allemagne sur la base des nouveaux syndicats. Ce sabotage est uen tentative méprisable d'asservir une partie du mouvement syndical à des machinations politiques en faveur de certains Etats.

*

Rien ne permet de conjecturer, bien au contraire, que les masses syndicales d'Allemagne occidentale soient totalement d'accord avec leurs dirigeants actuels. Il est d'autant plus difficile d'en juger que ces masses n'ont jamais été informées ni de l'activité de la F.S.M. en Allemagne, ni même de la décision de principe de leur affiliation à la F.S.M. A ce propos, il serait permis de dire que dans cette région du monde la « démocratie » a des comportements que la Démocratie (et la loyauté internationale) ne connaissent pas.

Les syndicats de la Zone Orientale et de Berlin seront représentés au Congrès de Milan. A l'instar des masses ouvrières des pays dits « dissidents », les travailleurs d'Allemagne occidentale seront également représentés au 2e Congrès de la F.S.M., que ce soit par des délégués ou que ce soit par des observateurs. De toute manière, l'ensemble des syndiqués allemands, affiliés en principe depuis juin 1947, démontreront par leur participation effective au Congrès Mondial à égalité de droit, que l'Allemagne actuelle démocratique ne mène pas la politique des reniements et des déceptions. L'Allemagne syndicale et ouvrière, démocratique, veut, dans la sincérité et l'honneur, sa place dans le concert des peuples. Elle l'a, et nulle manœuvre impérialiste ne pourra désormais la replonger dans ces errements qui l'ont ensevelie dans des ténèbres dont on voudrait oublier jusqu'au souvenir.

Le 29 juin 1949 et jours suivants l'Allemagne démocratique fera connaître, par ses organisations syndicales, sa volonté commune d'action sincère avec tous les travailleurs et toutes les forces démocratiques du monde, pour une paix durable et pour le progrès humain.

**J. M. van BINNEVELD.**

Répression antiouvrière dans les pays coloniaux

# L'assassinat des dirigeants syndicaux en Malaisie

Le 5 mai 1949, les travailleurs du monde entier apprenaient avec une profonde indignation l'assassinat du Président de la Fédération syndicale pan-malaise, le camarade S.A. Ganapathy, par les autorités britanniques de la Malaisie. Ganapathy, jeune syndicaliste hindou de 24 ans, connu pour ses exploits héroïques dans la lutte contre les occupants japonais et son activité exemplaire dans le mouvement syndical de la Malaisie, a été pendu le 4 mai dans la prison de Kuala-Lumpur.

Le jour suivant, un autre dirigeant de la P.M.F.T.U., le camarade P. Veeransenan, membre du Comité Exécutif de cette organisation et Président de la Fédération de Selangor, a été abattu par les agents du Gouvernement de Malaisie.

Les prétextes invoqués par les autorités britanniques pour justifier ces deux crimes (port d'arme prohibée et la fuite) sont aussi invraisemblables qu'inadmissibles.
En réalité, l'assassinat de deux dirigeants syndicaux malais est loin d'être aussi simple et accidentel que la version officielle voudrait le faire croire.

L'analyse des faits qui ont précédé le double assassinat du mois de mai pourra jeter une lumière sur la situation actuelle des travailleurs malais et démontrer que ces attentats perpétrés contre la vie des syndicalistes fait partie intégrante d'un plan antisyndical minutieusement élaboré et froidement exécuté par le gouvernement colonial de la Malaisie.

### Aperçu historique

Lorsqu'en septembre 1945, l'Administration militaire britannique a pris le pouvoir, des syndicats puissamment organisés existaient déjà dans 13 Etats de la Malaisie.

Les travailleurs malais qui constituaient l'élément essentiel de l'Armée populaire anti-japonaise, avaient jeté, au cours de ces longues années de souffrances communes et de lutte pour la libération de leur pays, la base d'une organistaion syndicale englobant tous les travailleurs, sans considération de race ou d'opinion.

Ainsi, à la fin des hostilités, l'unique mouvement syndical existant portait le nom significatif de « Comité pan-malais pour l'Union des Travailleurs de toutes nationalités ».

La puissance du mouvement syndical était telle qu'en 1945, malgré l'inexistence d'une législation consacrant la reconnaissance légale des syndicats ouvriers, l'Administration militaire britannique dût les reconnaître « de facto », et traiter avec eux sur les questions de salaires, rations, etc.

Plus tard, en août 1946, le Gouvernement fut amené à décréter une loi, reconnaissant l'existence légale des syndicats.

Au cours des années 1945-1946, plusieurs centaines de syndicats professionnels et industriels furent créés et après quelques 3.000 grèves qui eurent lieu en 1946, le mouvement syndical, fort des expériences acquises, s'est de plus en plus affermi. En 1947, les unions générales fusionnèrent, formant une organisation nationale unique sous le nom de « Fédération Syndicale Pan-Malaise » (P.M.F.T.U.).

### Exploitation intensive des travailleurs

Cependant les conditions de vie des travailleurs malais et la misère générale des masses laborieuses s'aggravaient.

Le coût de la vie avait subi une augmentation de 80 % par rapport à 1941. Les rations alimentaires, qui représentaient le tiers de celles de 1940, coûtaient 2,40 dollars malais (5 shillings 7d) alors qu'en 1940, le prix de la ration complète était de 1,40 dollar. Les travailleurs devaient acheter les deux autres tiers des denrées nécessaires à leur existence au marché noir pour un prix de 11,20 dollars.

Par contre, les salaires n'avaient augmenté que de 100 % par rapport à la même date.

Le Gouvernement de la colonie, au lieu de chercher une solution à ce problème vital, accédait de plus en plus aux exigences des propriétaires de plantations et des gros employeurs, qui avec les prix élevés de l'étain et du caoutchouc, les deux plus importantes richesses de la Malaisie, obtenaient des bénéfices fabuleux.

Devant l'exploitation féroce des employeurs et la politique gouvernementale du blocage des salaires, les travailleurs malais n'avaient d'autres moyens que de se grouper, de plus en plus, autour de leurs syndicats et de recourir à la grève pour faire aboutir leurs revendications. Les principales revendications des syndicats étaient :

1° augmentation des salaires pour compenser la montée des prix ;

2° fourniture assurée du riz ;

3° revendications de logement, de congé, de soins médicaux, etc..;

4° la non-poursuite des travailleurs pour des actions syndicales et le bénéfice des libertés démocratiques.

La position de l'Administration militaire britannique en face de ces revendications fut : le maintien du taux des salaires au niveau d'avant guerre, maintien et application de toutes les lois répressives contre les actions syndicales.

Cependant, les travailleurs malais ont pu arracher une augmentation partielle de salaire et l'allocation des repas à 30 cents dans les « restaurants civiques », etc.

Les grèves de 1946 et la puissance sans cesse accrue du P.M.F.T.U. ont déterminé le gouvernement et les employeurs à adopter une politique plus souple en apparence, mais qui devait aboutir à la désagrégation des forces syndicales malaises.

**Nouvelle tactique gouvernementale contre les syndicats**

L'exécution de ce plan fut confiée au Gouvernement Civil qui remplaça en avril 1946 l'Administration militaire britannique.

Le Gouvernement Civil, tout en accordant une augmentation de salaires, en stabilisa le taux aux environs de 20 % au-dessus du niveau de 1939; « les services du travail » furent renforcés et des dispositions unilatérales en vue du règlement des conflits par arbitrage et conciliation furent prises.

Depuis cette époque, la lutte entre la Fédération Syndicale Pan-Malaise et le Gouvernement Civil prend un caractère de plus en plus aigu. Le maintien de la législation répressive d'avant guerre permettait au Gouvernement de mettre à tout moment l'existence de l'organisation syndicale en cause.

Profitant de l'absence d'une législation reconnaissant légalement les syndicats, les bureaux syndicaux étaient fréquemment attaqués et les dirigeants ont été arrêtés ou déportés sous prétexte « d'intimidation et d'agitation » De fortes amendes étaient infligées aux syndicalistes pour avoir organisé des manifestations. Des dirigeants les plus en vue du syndicalisme malais, tels que Tanhonduin et Lengsinghok, respectivent président et vice-président de l'Union des Syndicats de Perah, furent emprisonnés et châtiés corporellement, ainsi que Loo Cheng, secrétaire général de la Fédération Syndicale Pan-Malaise, et plusieurs membres responsables de cette organisation qui, arrêtés secrètement par les autorités britanniques, furent déportés au début d'avril sans jugement et sans aucune condamnation.

Parallèlement à ces mesures répressives, qui tendaient à la désorganisation systématique de la Fédération Syndicale Pan-Malaise, le Gouvernement Civil de la Malaisie se mit à créer des « syndicats » à sa dévotion. Il organisa des soi-disant « voyages d'étude syndicale » et envoya plusieurs fonctionnaires gouvernementaux en Angleterre.

Par cette tentative de désagrégation de la Fédération Syndicale Pan-Malaise et de l'affaiblissement de l'unité de la classe ouvrière, tous les procédés classiques d'intimidation, de corruption et d'incitation à la haine raciale ont été employés par les agents du Gouvernement.

Mais du fait que ces manœuvres n'ont abouti qu'à de faibles résultats, le Gouvernement malais a décidé d'atteindre son but par des mesures législatives. C'est ainsi qu'en août 1946 une loi dite » d'enregistrement et de contrôle syndical », datant de septembre 1940 et applicable seulement dans un nombre restreint d'Etats de Malaisie, fut rendue obligatoire dans toute la péninsule.

**Pour briser l'unité de la classe ouvrière**

La reconnaissance offcielle et légale du mouvement syndical était parmi les premiers objectifs de la Fédération Syndicale Pan-Malaise. Mais le Gouvernement malais, en décréant cette loi, n'avait nullement l'intention de consolider la position de la Fédération Syndicale Pan-Malaise. Par contre, il cherchait, par des moyens légaux, à dissocier le mouvement syndical et briser, le cas opportun, l'unité organique de la classe ouvrière.

Aux termes de cette loi, toute activité politique au sein des syndicats était prohibée et aucun fonds syndical ne pouvait être utilisé à des fins politiques

Le fonctionnaire chargé de l'enregistrement avait le pouvoir discrétionnaire de statuer sur le caractère politique ou syndical de l'organisation, accepter ou refuser, à son gré, l'enregistrement du syndicat. En outre, selon les dispositions de cette loi, le fonctionnaire chargé de l'enregistrement avait le droit absolu sur le contrôle des syndicats

Cependant, malgré le caractère nettement provocateur de cette loi, les organisations affiliées à la P.M.F.T.U., pour ne pas fournir au Gouvernement le prétexte légal qu'il cherchait, se sont conformées aux exigences de la loi.

Après leur enregistrement, le syndicats se trouvèrent face à de nouveaux obstacles. La Fédération Syndicale Pan-Malaise était informée que, bien que les syndicats affiliés à cette organisation aient été dûment enregistrés, le mouvement syndical ne pouvait pas fonctionner légalement jusqu'à ce que la Fédération elle-même fût enregistrée.

La Fédération Syndicale Pan-Malaise elle-même s'opposait à cet enregistrement, déclarant que ce point de vue était inadmissible, puisque la Fédération n'était que l'organe administratif de coordination, formé des syndicats enregistrés officiellement.

**Réaction antisyndicale et discrimination raciale**

Mais les provocations antisyndicales ne s'arrêtèrent pas là; le Gouvernement exigea en outre l'application d'une loi locale d'après laquelle aucun syndicat professionnel ne pouvait s'affilier à une organisation ne représentant pas le même métier ou profession. En outre, selon les dispositions de cette loi, les travailleurs de races différentes n'avaient pas le droit de s'affilier au sein d'une organisation unique.

L'intention du Gouvernement était claire, en séparant les syndicats affiliés les uns des autres, et en créant une cloison étanche entre les travailleurs de races ou de professions différentes, il brisait le fondement même de la Fédération Syndicale Pan-Malaise essentiellement constituée sur la base de l'union de tous les travailleurs de la Malaisie, sans discrimination de race, de profession ou d'opinion politique.

L'effet immédiat fut d'éloigner de la Fédération les syndicats récemment formés d'employés de bureau et de l'Enseignement. Puis le Gouvernement mobilisa tout le corps de ses « Conseillers syndicaux », de ces fonctionnaire du travail, et d'autres éléments antisyndicaux pour organiser le plus rapidement possible des syndicats à sa dévotion.

Parallèlement à ces manœuvres d'isolement et de désagrégation, dirigées contre la Fédération syndicale Pan-Malaise, était menée une campagne de calomnies et de mensonges, jointe à des mesures inhumaines de répression et de coercition contre les dirigeants de la Fédération Syndicale Pan-Malaise

**La concurrence américaine accentue la répression**

Cependant, la situation économique du pays empirait et le coût de la vie montait en flèche. L'empiètement américain croissant sur le monopole britannique de l'étain et l'augmentation de la production du caoutchouc américain, jetaient les producteurs britanniques de la Malaisie dans un état d'anxiété. Le seul moyens de s'en sortir était, à leurs yeux, d'exercer une plus grande pression sur les travailleurs malais.

Il est bien naturel que les travailleurs malais aient lutté contre les efforts du monopole britannique du caoutchouc pour aggraver la situation des ouvriers.

Au mois d'avril 1948, d'importantes grèves ont été déclenchées par les employés du Conseil du Port de Singapour ainsi que dans certaines usines de caoutchouc. Le Gouvernement de la colonie accentua ses mesures répressives. Les bureaux de la Fédération Syndicale de Singapour furent envahis par la police et plusieurs dirigeants syndicalistes furent arrêtés et déportés. Des mesures violentes furent également prises contre les grévistes des plantations de caoutchouc. Dans une seule

plantation, à Segarat, dans l'Etat de Johore, la police a tué sept travailleurs et en a blessé dix autres et une vingtaine de travailleurs furent arrêtés. A la suite de ces brutalités policières, une grève générale de 24 heures fut décidée en guise de protestation, pour le 23 avril. Plus de 53.000 travailleurs ont participé à cette grève, et toute la vie industrielle et commerciale de la ville de Singapour fut arrêtée.

Actuellement, le Gouvernement a entrepris une campagne générale contre les syndicats et de nombreux dirigeants syndicaux ont été arrêtés sous prétexte que les grèves « avaient des buts autres que de pures questions de travail ».

Malgré cette répression brutale et les manœuvres d'intimidation gouvernementale, 91 % des syndicats, avec un effectif de 450.000 travailleurs, sont restés affiliés au sein de la Fédération Syndicale Pan-Malaise.

### Recours à la terreur

C'est alors que les autorités britanniques de Malaisie ont pris la décision de dissoudre la Fédération Syndicale Pan-Malaise. Le 13 juin 1948, le Conseil Législatif du Gouvernement malais déclara la mise hors la loi de cette organisation, sous prétexte que « les organisations affiliées à ladite Fédération n'appartenaient pas à la même profession » et que « la Fédération n'était pas un syndicat déclaré mais simplement une Fédération des syndicats enregistrés ».

Les attaques de grande envergure entreprises le jour suivant contre les locaux et les dirigeants syndicaux trahissaient les véritables intentions du Gouvernement malais.

En effet, si la vraie raison de cet acte résidait, comme la version officielle voulait le faire croire, dans une objection légale, on ne s'expliquerait pas les mesures répressives et les attaques qui furent entreprises simultanément par les autorités gouvernementales.

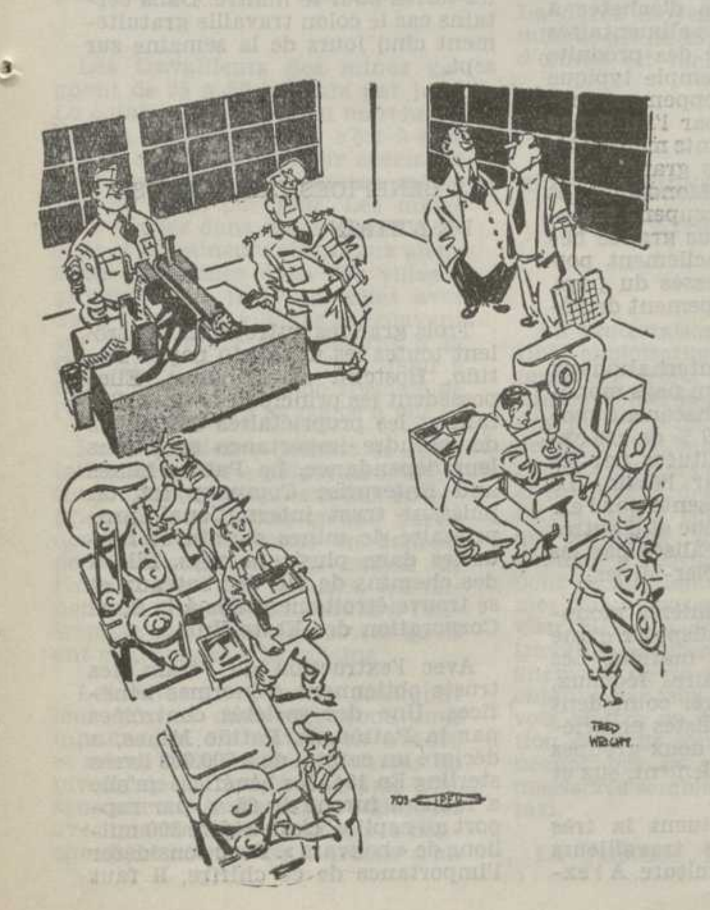
Des centaines de dirigeants syndicaux ont été arrêtés, déportés ou exécutés. Signalons en exemple l'assassinat du camarade Tan-Kan, président du Syndicat des Travailleurs du caoutchouc de Johoré, fusillé le 5 juillet 1948 par les autorités britanniques sans aucune forme de procès.

Cette attitude du Gouvernement malais a obligé les syndicats à passer dans la clandestinité et à poursuivre la lutte dans des conditions extrêmement pénibles et difficiles.

Il ne passe pas un jour où les vaillants travailleurs de cette contrée, à la fois riche et malheureuse, ne soient arrêtés, torturés, bastonnés, déportés ou froidement assassinés.

Ce bref aperçu des faits suffit à démontrer que le récent assassinat de deux dirigeants syndicaux malais, loin de présenter un caractère isolé et accidentel, est, par contre, la suite logique d'actions antisyndicales, minutieusement préparées et appliquées méthodiquement par les autorités coloniales de la Malaisie.

Iradj ESKANDARY.



— Croyez-moi, ce système est encore plus efficace que la loi Taft-Hartley !

*(Du U.E. News, organe syndical de la United Electrical Radio and Machine Workers, New-York.)*



# La vie Syndicale dans le Monde

## CAUSES ET ENSEIGNEMENTS DE LA GREVE DES MINEURS BOLIVIENS

Depuis plusieurs mois, les travailleurs des mines d'étain de Catavi, de Llallagua et Siglo Veinte étaient en discussion avec la Patiño Mines, propriétaire des mines, au sujet d'une augmentation de salaires. A la suite de la rupture des négociations, le Gouvernement réactionnaire de Herzog mobilisa contre ces travailleurs la force publique et fit arrêter et déporter leurs dirigeants syndicaux. Dans les mines de Catavi, l'intervention brutale des troupes produisit le 28 mai 150 morts parmi les grévistes.

La grève s'étendit alors et la lutte entre les travailleurs des mines et l'armée se poursuivit. Le Gouvernement décréta l'état de siège et la mobilisation générale en mettant hors la loi les organisations progressistes. Mais la solidarité ouvrière fit échouer ce plan. La Confédération Nationale des Cheminots et Tramways déclara l'arrêt du travail. Ils furent suivis par les travailleurs du Livre, les chauffeurs de camions, les employés de banque et les travailleurs de l'industrie et du commerce de La Paz. Ce mouvement général fit arrêter la répression du Gouvernement, qui fut contraint de négocier avec les organisations syndicales.

Finalement, un accord fut signé le 4 juin, qui mettait fin au conflit dans les conditions suivantes : le Gouvernement accordait la pleine liberté pour les activités syndicales; les dirigeants syndicaux expulsés étaient autorisés à revenir en Bolivie et les syndicalistes arrêtés remis en liberté, les forces militaires se retiraient des centres mineurs et des centres de chemins de fer; les familles des ouvriers tués seraient indemnisées, l'Etat prenant également les orphelins à sa charge ; une commission mixte ferait une enquête sur la tuerie de Catavi; le Gouvernement ouvrirait des négociations avec les organisations syndicales pour augmenter les salaires et, d'accord avec elles, s'engagerait à examiner les mesures susceptibles d'arrêter l'élévation continue des prix.

Les sanglants événements de Bolivie demandent de s'arrêter un peu sur les conditions dans lesquelles vivent les travailleurs de ce pays, dont le Gouvernement formé sur une base de majorité réactionnaire du Parti Union Républicaine et Socialiste, défend à tout prix les intérêts des grandes compagnies monopolistes de l'étain et les gros propriétaires terriens.

*

La Bolivie a un immense territoire de 1.330.000 km2 avec 3 millions et demi d'habitants, dont 2 millions sont des Indiens qui vivent dans les pires conditions de misère et d'ignorance. La Bolivie a le plus haut pourcentage d'illettrés de toute l'Amérique Latine, c'est-à-dire 80 %. Malgré l'étendue immense et le fait que 80 % de la population s'adonne à l'agriculture, la production n'est pas suffisante pour couvrir les besoins du pays et la Bolivie est obligée d'acheter à l'extérieur les produits alimentaires et la presque totalité des produits industriels. C'est l'exemple typique du pays dont le développement économique est arrêté par l'influence pernicieuse des puissants monopoles internationaux et des grands propriétaires terriens. Monopoles et propriétaires se préoccupent seulement d'obtenir les plus grands bénéfices et, le plus facilement possible, toutes les richesses du pays, au mépris du développement de l'économie nationale.

Les monopoles internationaux ont fait de la Bolivie un pays monoproducteur et par conséquent mono-exportateur. Les 99 % de ces exportations sont constituées par les minerais, surtout par l'étain. Le restant, 1 %, est représenté par l'exportation du caoutchouc et d'autres produits tropicaux, réalisée par les sociétés Suarez et Soler-Moser.

Les Compagnies minières monopolistes ont intérêt à disposer d'une main-d'œuvre à bon marché. Les intérêts des propriétaires féodaux, qui possèdent la terre, coïncident avec ceux des monopolistes propriétaires des mines. Ces deux groupes se soutiennent mutuellement, eux et leurs privilèges.

Les Indiens constituent la très grande majorité des travailleurs des mines et de l'agriculture. A l'exception de certaines collectivités indigènes qui vivent dans les régions les plus pauvres du pays, le paysan n'a pas de terre à lui. La persistance du « Gamonalismo » (gros propriétaire), héritage de la colonisation espagnole, représente le principal obstacle pour le progrès et l'évolution de l'agriculture nationale. Les gros propriétaires ne se préoccupent nullement d'améliorer l'outillage et les conditions de travail. Les terres ne reçoivent pas d'engrais. Après une récolte, on les laisse en friche pendant quelques années, jusqu'à ce que le sol ait de lui-même retrouvé les éléments nécessaires à la culture. Le système du « pongo » continue dans la pratique les rapports du moyen âge entre propriétaires et colons. En paiement de la terre qu'il reçoit, le paysan doit remettre une partie des produits et travailler gratuitement les terres pour le maître. Dans certains cas le colon travaille gratuitement cinq jours de la semaine sur sept.

### LES BENEFICES DES TRUSTS DE L'ETAIN

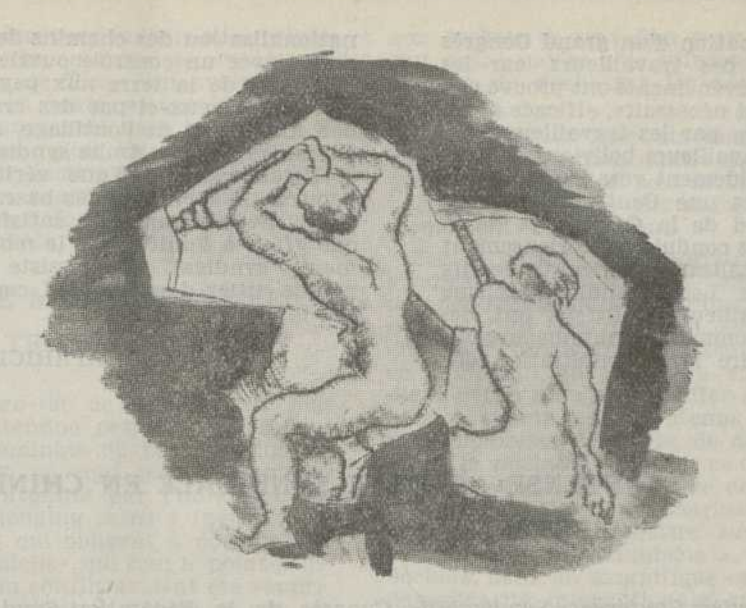
Trois grandes entreprises contrôlent toutes les mines du pays : Patiño, Hostchil et Aramayo. Elles possèdent les principales mines d'étain et les propriétaires des mines de moindre importance sont sous leur dépendance. La Patiño Mines and Enterprise Company est un puissant trust international, propriétaire de mines d'étain et fonderies dans plusieurs pays. Elle a des chemins de fer, des bateaux et se trouve étroitement liée à la Steel Corporation des Etats-Unis.

Avec l'extraction de l'étain, les trusts obtiennent d'énormes bénéfices. Une des sociétés contrôlées par la Patiño, la Patiño Mines, a déclaré un capital de 2.700.000 livres sterling.En 1943 les bénéfices qu'elle a réalisés furent de 65 % par rapport au capital, c'est-à-dire 300 millions de « bolivars ». Pour considérer l'importance de ce chiffre, il faut

savoir qu'il représente 27 % du budget national de la Bolivie cette même année. En 1944, les bénéfices s'élevèrent à 58,5 % du capital social, c'est-à-dire à 270 millions de bolivars. En 1945, 33,4 %, c'est-à-dire 221 millions de bolivars. En 1946, 29,5 %, c'est-à-dire 143 millions de bolivars. Donc, pendant les quatre années 1943-1946, la Patiño Mines a gagné plus de 5 millions de livres sterling, soit 850 millions de bolivars, le double de son capital.

Une autre société contrôlée aussi par la Patiño, la Société Entreprise d'Etain d'Araca, avec un capital de 200.000 livres sterling, a réalisé en 1943 un bénéfice de 112 % du capital social; en 1944, de 91,5 % et, en 1945, de 22 %. Lorsque les veines les plus faciles sont épuisées, au lieu d'en continuer l'exploitation par des méthodes modernes d'extraction en employant un outillage perfectionné, les capitalistes ferment la mine et renvoient tous les ouvriers.

Rien d'étonnant à ce que Patiño ait pu faire don de millions de dollars pour des « buts philanthropiques » à l'étranger et construire à Cochabamba deux palais qui ont coûté 30 millions de dollars. En même temps, les travailleurs qui produisent toutes ces richesses sont victimes d'une exploitation brutale.



**Les mineurs d'étain boliviens travaillent nus, dans les conditions les plus pénibles qui soient.**

*(Dessin inédit du peintre bolivien Luksic.)*

## COMMENT VIVENT LES MINEURS

Les travailleurs des mines gagnent de 25 à 50 bolivars par jour. La cotation du dollar au marché libre est de 108 bolivars, c'est-à-dire que le salaire du mineur spécialisé le mieux rétribué n'atteint même pas 50 cents par jour. Les mines sont situées dans des endroits éloignés et les mineurs vivent aux alentours des mines dans des villages groupant des maisons faites avec de la terre. Ces villages se trouvant sur les terrains appartenant à la Compagnie minière, il faut, pour y entrer, une autorisation spéciale de l'entreprise, qui a sa police à elle.

Les travailleurs doivent se ravitailler dans des « pulperias » (cantines) qui appartiennent aux entreprises et c'est ainsi qu'une partie des salaires est payée en denrées de consommation. En raison de l'insuffisance des salaires, les mineurs se trouvent enchaînés à l'entreprise par suite des dettes qu'ils ont contractées à la cantine.

Les mineurs doivent accomplir leur travail dans des conditions inhumaines. Ils travaillent à 4.000 et même 4.500 mètres au-dessus du niveau de la mer, à peu près nus, sans aucune protection et toujours avec une boule de coca dans la bouche. La « coca » est la feuille d'un arbuste dont les propriétés narcotisantes font perdre la sensibilité et, de ce fait, les travailleurs oublient la famine et le froid. Les entreprises ont intérêt à favoriser l'usage de la « coca » car cela leur permet d'exploiter au maximum les travailleurs. Les mineurs meurent jeunes. La durée moyenne de la vie d'un mineur est de 28 ans, mais la main-d'œuvre est facilement remplacée.

## ENSEIGNEMENT DE LA GREVE : L'UNITE SYNDICALE

La protestation contre cette terrible exploitation ainsi que la défense des droits syndicaux sont les causes fondamentales de la lutte des mineurs de Catavi en faveur desquels s'est manifestée la solidarité des ouvriers d'autres mines, des cheminots et des organisations diverses. Dans cette unité ouvrière qui a obligé le gouvernement à changer d'attitude, se trouve la clé pour la solution des grands problèmes qui se posent au peuple bolivien. Nous ne doutons pas que les travailleurs tireront d'utiles enseignement de la victoire qu'ils ont obtenue par leur unité, afin de pouvoir mettre un terme à l'exploitation dont ils sont victimes et empêcher par la suite de nouveaux massacres semblables à ceux de Catavi.

La faiblesse fondamentale des travailleurs boliviens est leur division dans les groupes syndicaux, face à la puissance coalisée des grands propriétaires et des impérialistes. La solution des grands problèmes posés au peuple bolivien exige l'unité des travailleurs dans une seule centrale syndicale. L'héroïsme des mineurs ou de toute autre organisation isolée des travailleurs n'est pas suffisant pour obtenir la satisfaction des revendications, pour faire élever le niveau de vie de la classe ouvrière et pour obtenir l'indépendance et le développement du pays.

Pour les travailleurs boliviens, l'unité syndicale représente la tâche la plus indispensable et la plus urgente. C'est dans ce sens qu'ils doivent orienter leur action, en écartant les pro-fascistes et les agents de l'A.F.L., introduits dans le mouvement ouvrier, dans le but de s'opposer à la création d'une forte Centrale syndicale.

La réalisation de l'engagement en faveur de l'unité qui a été signé en juillet 1948 par la Confédération Syndicale des Travailleurs de Bolivie et la Confédération des Cheminots et Tramways, doit servir de base pour l'unité syndicale qui est désirée profondément par tous les travailleurs, comme ils viennent de le montrer pendant cette dernière grève des mineurs. Nous espérons que les dirigeants de la Fédération Syndicale des Travailleurs mineurs, de l'Union Syndicale des Manufactures et des organisations syndicales indépendantes répondront aux appels de la C.S.T.B. en faveur de

la convocation d'un grand Congrès unitaire des travailleurs, car les derniers événements ont prouvé que l'unité est nécessaire, efficace et est demandée par les travailleurs.

Les travailleurs boliviens doivent aller rapidement vers leur unification dans une Centrale qui, sous l'étendard de la C.T.A.L. et de la F.S.M., les conduira victorieusement vers la réalisation de leurs objectifs essentiels. Les revendications que les travailleurs boliviens ont demandé comme programme urgent, c'est-à-dire la nationalisation des nationalisation des chemins de fer, mines avec un contrôle ouvrier, la la remise de la terre aux paysans et l'aide à ceux-ci par des crédits bon marché et de l'outillage, ainsi que le respect des droits syndicaux, et l'établissement d'une véritable démocratie sur de solides bases sociales, ne pourront être satisfaites que grâce à l'unité avec le mouvement syndical progressiste du monde entier, dont la F.S.M. constitue le centre.

Carlos APARICIO.

## INTENSE ACTIVITE SYNDICALE EN CHINE LIBEREE

*La première Conférence Syndicale de la Chine du Nord* s'est ouverte le 2 mai à Pékin, en présence de délégués de toutes les régions du Nord de la Chine. Dans son message à cette Conférence, le Gouvernement déclarait que, puisque toute la Chine du Nord était maintenant libérée, il convenait d'instruire les travailleurs de leurs tâches nouvelles. A l'ordre du jour figuraient, entre autres questions, celles de la démocratie dans les entreprises, des salaires, de la discipline du travail, de l'accroissement de la production et de la diminution des frais de production.

Liu Shao Chi, porte-parole du Comité Central du Parti Communiste chinois, déclara que, puisque l'avance foudroyante des Armées Populaires rendait possible le développement normal de la production agricole et industrielle, il convenait de procéder maintenant à la reconversion graduelle des industries de guerre en industries de paix, d'après un plan méthodique d'ensemble. L'élaboration d'un tel plan d'ensemble doit être préparée par l'établissement dans chaque entreprise d'un plan de production et d'organisation tenant compte de ses conditions particulières. Les sections syndicales d'entreprises doivent être consultées pour l'élaboration de ces plans.

En outre, en vue de démocratiser l'administration des usines, des comités d'administration, comprenant des représentants des travailleurs et de la Direction, et des Conseils représentatifs des ouvriers, doivent être établis dans toutes les entreprises gérées par l'Etat pour discuter tous les problèmes essentiels de l'usine. Des mesures énergiques seront prises pour empêcher que les travailleurs n'aient à souffrir des conséquences des fluctuations des marchés.

Une réunion extraordinaire de la Fédération Pan-Chinoise du Travail, qui a eu lieu à Pékin le 13 mai, a désigné 27 délégués sous la présidence de Liu Ning I pour assister au deuxième Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale à Milan.

Cette réunion a approuvé à l'unanimité les principes et l'ordre du jour de ce Congrès, et a exprimé sa satisfaction à Liu Ning I pour son travail en tant que représentant des Syndicats Chinois à la F.S.M.

En ce qui concerne la Conférence Syndicale Asiatique que la F.S.M. a l'intention d'organiser en Chine, la Fédération Pan-Chinoise du Travail est d'accord pour se charger de tout le travail de préparation de la réunion.

Enfin, Liu Shao Chi, dirigeant du mouvement syndical chinois, a été élu Président Honoraire de la F.P.C. du Travail.

### UN EXEMPLE TYPIQUE DE REGLEMENT D'UN CONFLIT DU TRAVAIL PAR LE GOUVERNEMENT DE LA CHINE LIBEREE

Dans les mines de charbon de Kaïlan, entreprise privée appartenant à des propriétaires chinois et étrangers, un conflit opposait depuis plusieurs mois les ouvriers aux patrons.

A la suite d'une série d'accidents au cours desquels 120 mineurs avaient été tués ou blessés, les ouvriers avaient exigé que des mesures de sécurité soient prises. Mais l'accord conclu dans ce but avec la Direction ne fut pas appliqué par cette dernière, qui en outre retenait les salaires des mineurs depuis décembre 1948. (C'était là une pratique très courante au temps du régime du Kuomintang). Les mineurs firent donc appel au Gouvernement Populaire.

L'Administration des Mines de Kaïlan, de son côté, était en difficulté du fait que, faute de fonds, elle ne pouvait assurer le transport d'un million de tonnes de charbon, dont la vente lui aurait permis de payer les arriérés des salaires. En conséquence, elle fit également appel au Gouvernement Populaire.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie convoqua les deux parties le 18 avril. Après quatre jours de pourparlers, un accord fut conclu, aux termes duquel la Direction s'engageait à payer en totalité l'arriéré des salaires, à appliquer les mesures proposées par le Comité de Sécurité des Mineurs, et à établir un plan de production en consultation avec les ouvriers. Ces derniers, pour leur part, s'engageraient à appliquer la discipline du travail et à accroître la production, selon le principe, énoncé par le Président Mao Tse Tung, d'une politique « qui profite tant au travail qu'au capital ».

Cet accord étant signé, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, Yao Yi Lin, déclara que le Gouvernement aiderait l'Administration des Mines de Kaïlan à aplanir ses difficultés et à augmenter sa production, en lui accordant un emprunt de 300 millions de dollars de la Banque Populaire et en réduisant de moitié les taxes d'exportation sur le charbon. En outre, 1.700.000 traverses de boisages seront fournies par la Mandchourie, et les Chemins de Fer Populaires vont porter à 10.000 tonnes la quantité quotidienne de charbon qu'ils transportent pour les Mines de Kaïlan.

C'est là un exemple caractéristique de la manière dont le Gouvernement Populaire aide à résoudre les innombrables conflits entre ouvriers et patrons dans les entreprises privées. Rien que pour Tien-Tsin, plus de 400 de ces conflits viennent d'être réglés, pour le plus grand bien tant des deux parties que de la production.

La plupart des conflits avaient pour origine le fait que les employeurs exigeaient 12 à 14 heures de travail quotidien pour un salaire de famine — salaire qui bien souvent était « retenu » pendant des mois. Quelques-uns toutefois étaient provoqués par les ouvriers qui, après la Libération, ont demandé des salaires excessifs par rapport aux conditions économiques présentes.

Le Gouvernement s'emploie avec succès à convaincre les employeurs qu'en donnant aux ouvriers un salaire décent, ils assurent en fin de compte des bénéfices à leur entreprise, grâce à l'accroissement quantitatif et à l'amélioration qualitative de la production.

En même temps, il accorde des emprunts et des attributions de matières premières aux entreprises privées d'utilité publique, et engage les travailleurs à modérer temporairement leurs revendications lorsqu'elles risquent de mettre en danger l'équilibre financier de l'entreprise.

Grâce à cette politique, on a pu constater que dès la mi-avril, 80 % des entreprises industrielles privées et 90 % des entreprises commerciales privées de Tien-Tsin avaient été remises en route, et que la production avait augmenté dans la plupart d'entre elles : c'est ainsi par exemple que pour l'industrie du caoutchouc la production a augmenté de 30 %, tandis que les défauts de fabrication diminuaient de 400 %.

## EN GRANDE-BRETAGNE, LE MECONTENTEMENT GRANDIT PARMI LES TRAVAILLEURS

La vague de mécontentement qui existe chez les travailleurs en Grande-Bretagne, depuis le « blocage » des salaires il y a un an, s'est exprimée au grand jour ce mois-ci par le déclenchement de deux grèves de grande envergure.

Ces grèves sont la conséquence directe de la déception éprouvée par la classe ouvrière, lors de la publication par le Gouvernement au mois d'avril du budget qui, contrairement aux prévisions et pronostics, a encore davantage augmenté le coût de la vie.

### Chez les cheminots

Le principal conflit du travail s'est manifesté dans les chemins de fer où les salaires n'atteignent, dans certains cas, que 4 livres 10 shillings par semaine — ce qui est bien inférieur au salaire moyen. Chaque dimanche (au moment où cet article est rédigé) pour cinq semaines de suite, un nombre de cheminots toujours croissant a fait grève.

Officiellement le conflit provient de l'introduction d'un nouvel horaire d'été, qui occasionne des obligations et des dépenses supplémentaires aux cheminots obligés de passer un plus grand nombre de nuits hors de leur domicile.

Mais, en fait, personne ne cherche à nier que l'agitation soit liée aux revendications formulées par le Syndicat des cheminots pour une augmentation de salaire de 10 shillings par semaine. En effet, même la Direction des Chemins de fer (qui administre pour le compte du Gouvernement les chemins de fer récemment nationalisés) en fait l'aveu tacite en refusant de continuer les négociations sur les revendications de salaires, tant que les grèves motivées par le nouvel horaire continuent, sous prétexte que la Direction des Chemins de fer n'accepte pas de négocier « sous la contrainte ».

La grève des cheminots a commencé d'abord chez les mécaniciens du nord-est de l'Angleterre, puis s'est étendue petit à petit à tous les cheminots du pays, — dont la plupart ne sont pas personnellement atteints par l'horaire d'été. Les « lodging turns » (périodes de travail qui obligent à dormir hors du domicile), qui sont le point principal du conflit avaient été supprimés pendant la guerre et ont été récemment rétablis.

Alors que la Fédération Nationale des Cheminots condamne officiellement la grève, elle a conseillé à ses adhérents de ne pas travailler selon les nouveaux « lodging turns » et a promis d'aider tout gréviste qui subirait des représailles.

De plus, la question du contrôle de l'industrie complique le problème. Les syndicats, dans toutes les entreprises nouvellement nationalisées, demandent depuis longtemps à prendre directement part à leur administration et ont condamné les pratiques consistant à nommer de nouveau, pour une grande part, les mêmes directeurs qui les géraient en tant qu'entreprises privées. Le grand mécontentement à ce sujet joue également un rôle dans ces grèves.

M. J. B. Figgins, Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Cheminots, au cours d'un discours prononcé au Congrès de Pentecôte du Parti Travailliste, a demandé que l'on laisse « réellement participer » les travailleurs à l'administration des chemins de fer. « Nous lutterons », a-t-il déclaré. « Nous n'accepterons pas plus longtemps un rôle subalterne dans l'administration des chemins de fer. »

### Chez les dockers

L'autre grande grève — celle des dockers — qui a paralysé cinq grands ports de Grande-Bretagne, a commencé par le refus des dockers d'Avonmouth de charger et décharger les navires dont les équipages sont formés de « jaunes » fournis par la Fédération Américaine du Travail (A.F.L.). Les employeurs ont riposté par la fermeture des docks et par l'interdiction aux dockers de travailler pour aucun autre navire s'ils refusent de charger ou décharger les navires canadiens.

Des grèves et lock-outs semblables ont eu lieu dans quatre autres ports et, dans le seul port de Liverpool, 8.000 hommes ont maintenu fermement leur position.

Les dirigeants d'aile droite du syndicat — il s'agit de la Fédération des Travailleurs des Transports de M. Arthur Deakin — ont déclenché une propagande prétendant constamment que la grève canadienne était un « conflit inter-syndical » et ont tenté, soutenus par toute la presse de droite, de dissimuler la véritable raison de ce conflit, c'est-à-dire la tentative de réduction des salaires des marins canadiens, et de le mettre sur le compte du « communisme ». Les dockers, dans un magnifique esprit de solidarité internationale, résistent à cette propagande depuis déjà trois semaines, sans recevoir aucune aide financière de leur syndicat, et leurs femmes ont fourni vivres et asile aux marins canadiens bloqués en Grande-Bretagne.

On a fait appel à la troupe pour décharger les denrées alimentaires dans les docks où les travailleurs ont été lock-outés, pendant que le Gouvernement rejetait chaque appel que lui adressaient les dockers, de faire pression sur les propriétaires des docks pour terminer le lock-out et leur permettre la manutention des cargos non impliqués dans le conflit.

### Chez les mineurs

On se souviendra que, récemment, une agitation considérable s'est aussi manifestée dans les mines de charbon de Lancashire, où 52.000 mineurs ont fait grève pendant onze jours, ne retournant au travail qu'après avoir reçu la garantie que des négociations seraient immédiatement ouvertes au sujet de leur revendication pour obtenir du charbon à un prix inférieur. Le syndicat de la région a appuyé leur grève, se servant des fonds de grève.

*

Aussi bien en ce qui concerne la grève des cheminots, la Fédération a été plus loin qu'aucune autre depuis 1939, en appuyant directement l'action des grévistes, s'engageant à soutenir tout travailleur victime de représailles et conseillant le refus d'opérer la manœuvre des trains circulant selon le nouvel horaire.

D'autres actions de grève, bien que d'un nombre plus restreint, ont été également significatives. Les chauffeurs des autobus de Kent, les mécaniciens de Londres, les travailleurs de chez Ford, sont tous entrés en action pour défendre leurs droits.

**Les conséquences du blocage des salaires**

Toutes ces agitations font suite au budget de Sir Stafford Cripps, présenté au mois d'avril, qui, au lieu d'abaisser les prix, comme on l'avait largement espéré, a immobilisé le niveau des subventions gouvernementales pour les denrées alimentaires et augmenté ainsi le coût de la vie. Le résultat immédiat a été une forte diminution des voix de la classe ouvrière en faveur du Parti Travailliste, lors des élections municipales, et des gains appréciables pour les conservateurs, malgré que le nombre de voix ait seulement légèrement augmenté.

Depuis que le Gouvernement a introduit le blocage des salaires, il y a un an, le coût de la vie a augmenté; alors que la production augmente de façon continue, les salaires ne lui ont pas emboité le pas.

Cette année, le Congrès du T.U.C., en septembre, devra certainement faire face à une opposition au blocage des salaires plus forte que celle qu'il avait rencontrée l'année dernière, lorsque de nombreuses fédérations avaient appuyé cette politique, croyant pouvoir individuellement s'y dérober en tant que « cas particuliers ».

L'état général d'esprit des congrès des fédérations tenus ce printemps, a prouvé de plus en plus que presque tous ceux qui, d'une manière générale, avaient pensé à tort que « cela ne pouvait pas les toucher eux-mêmes », et que maintenant ils présentent leurs propres revendications d'augmentation des salaires.

Ces congrès, ainsi que l'esprit de plus en plus militant des travailleurs, témoignent d'une atmosphère nouvelle en Grande-Bretagne et sont des étapes significatives sur le chemin que prendront certainement les travailleurs britanniques dans un nombre toujours croissant d'industries, au fur et à mesure que se multiplieront les atteintes à leur niveau de vie, alors que, en même temps, rien ne sera fait pour limiter ou réduire les profits.

# ISRAEL

## L'HISTADRUTH RESTE DANS LA F.S.M.

La Conférence que l'Histadruth — la Confédération Générale du Travail d'Eretz-Israël — vient de tenir à Tel Aviv , a pris la décision, aux termes de la résolution votée sur cette question :

> **« de rester affiliée à la Fédération Syndicale Mondiale et d'envoyer aux prochaines réunions du Conseil Général et du Congrès, qui vont avoir lieu à Milan, des délégués de plein droit ».**

En outre, la Conférence de l'Histadruth a tenu à marquer son ardent désir de voir bientôt rétablie l'unité ouvrière mondiale au sein de la F.S.M., et elle a déclaré qu'elle « refusait d'accepter l'idée que la scission puisse être un fait définitif ».

Elle a chargé ses délégués de demander que tous les efforts soient faits dans le but de rétablir l'unité « dans le cadre du programme tracé par les Conférences Syndicales Mondiales de Londres et de Paris en 1945 ».

Un article de Marc Jarblum, publié dans le quotidien juif *Notre Parole*, commentant ces décisions de la Conférence, déclare « qu'elles furent inspirées par le sens de la responsabilité pour l'unité dans la F.S.M., pour l'avenir et l'unité de l'Histadruth, pour l'unité de la classe ouvrière dans le monde entier et pour la lutte contre la réaction et le fascisme ». Et il conclut : « L'Histadruth revendique cette grande et noble mission : participer au rétablissement de l'unité dans le mouvement ouvrier et au sein de la Fédération Syndicale Mondiale. »

*

### LA 4e CONFERENCE ANNUELLE DU CONGRES DES SYNDICATS ARABES

La 4e Conférence des Syndicats arabes s'est tenue les 9 et 10 avril dernier à Nazareth.

Réunissant 84 délégués qui représentaient 5.000 travailleurs arabes actuellement organisés en Israël, ce Congrès examina particulièrement les nouvelles conditions de vie des travailleurs arabes, telles que les ont déterminées la formation de l'Etat d'Israël, puis la guerre entre celui-ci et la Ligue Arabe.

L'immense majorité des travailleurs arabes qui vivaient sur le territoire actuel de l'Etat d'Israël a quitté le pays et se trouve éloignée de ses foyers. Le Congrès des Syndicats Arabes, malgré la baisse de ses effectifs due à cette émigration, lutta courageusement contre la guerre d'agression et les intrigues de l'impérialisme réactionnaire arabe. Lors de l'occupation de Jérusalem, Gazatalkharem et Nazareth par les armées arabes, de nombreux dirigeants syndicaux furent arrêtés et n'ont pas encore été libérés par les autorités israéliennes aux mains desquelles l'armée arabe les avait laissés lors de son recul.

Protestant énergiquement contre cet internement abusif, le Congrès des Syndicats Arabes approuve pleinement l'attitude des dirigeants syndicaux luttant contre l'impérialisme arabe et décide de soutenir la lutte menée par la classe ouvrière arabe dans le secteur de la Palestine occupé par les forces arabes. Il demande énergiquement la création d'un Etat arabe démocratique et indépendant.

En ce qui concerne les territoires de l'Etat d'Israël ou occupés par l'armée israélienne, le Congrès des Syndicats Arabes demande que tout le nécessaire soit fait pour que les travailleurs arabes qui, du fait de la guerre, ont quitté leur emploi et leur domicile, puissent retrouver l'un et l'autre, et pour que les paysans puissent librement et sans restriction cultiver les terres proches de leur village.

La 4e Conférence annuelle du Congrès des Syndicats Arabes fait appel aux masses ouvrières juives pour l'aider à mettre fin à la politique non démocratique du Gouvernement envers la population arabe, politique fondée sur l'oppression d'une nationalité et la discrimination raciale. Celle-ci accroit, pour les travailleurs arabes, le chômage d'une manière catastrophique puisqu'il atteint 85 %. Le Congrès demande donc l'application immédiate de mesures destinées à diminuer le chômage sévissant en Israël et à en réduire les conséquences pour les travailleurs.

Se penchant particulièrement sur l'Unité syndicale, la 4e Conférence annuelle du Congrès des Syndicats Arabes a pris à ce sujet une importante résolution.

Après avoir constaté que la crise à laquelle doit faire face le capitalisme l'oblige à accentuer sa pression sur la classe ouvrière et, partant, à tenter de briser l'unité, la résolution continue :

« C'est pourquoi le Congrès décide de lutter pour l'unité dans le mouvement syndical de ce pays, afin d'établir une organisation qui englobera tous les travailleurs d'Israël, sans tenir compte des différentes nationalités, de leur appartenance religieuse et politique. C'est seulement ainsi que le mouvement sera capable de résister à la forte offensive déclenchée par l'impérialisme, le capitalisme international et la réaction locale. Alors




Quelques-uns des délégués fraternels qui assistèrent au 2e Congrès des Syndicats polonais. — **De droite à gauche** : G. Gebert, Louis Saillant, qui représentaient la F. S. M.; Leo Krzycki, délégué des Slaves d'Amérique; Paul Robeson, le grand artiste noir, lutteur infatigable pour la Paix; Benoît Frachon et Duchat, de la C. G. T. française; El Ariss, des Syndicats Syriens.

que le Congrès décide de la nécessité de réaliser cette unité internationale entre les travailleurs arabes et juifs, il fait appel aux masses laborieuses juives pour que celles-ci travaillent pour l'unité de la classe ouvrière en Israël. De plus, le Congrès fait appel à la Fédération Générale des Syndicats Juifs (Histadruth), lui demandant qu'elle s'emploie également à la réalisation de cette unité, qui est le but et l'espoir de toute la classe ouvrière. »

Passant en revue l'activité syndicale internationale, la résolution condamne l'action de sabotage menée par les dirigeants du T.U.C. et du C.I.O. contre l'unité syndicale internationale au sein de la F.S.M. et conclut en ces termes :

« Le Congrès Syndical Arabe voit dans la F.S.M. un bastion de l'unité internationale et une arme pour la défense des buts de la classe ouvrière dans la lutte contre les exploiteurs du peuple et des travailleurs dans le monde entier et contre les impérialistes fomentateurs de guerre. Le Congrès salue la F.S.M. et lui assure son appui et sa confiance dans cette organisation internationale de laquelle tous les travailleurs sont fiers. Le Congrès a le sentiment que la F.S.M. ne représente pas seulement les travailleurs arabes en Israël, mais également tous les travailleurs arabes dans les pays arabes. »

## LE DEUXIEME CONGRES DES SYNDICATS POLONAIS

Le deuxième Congrès des syndicats polonais s'est tenu à Varsovie du 1er au 5 juin 1949.

Les 1.719 délégués qui ont pris part aux travaux du Congrès représentaient 3.600.000 syndiqués.

Au premier Congrès syndical, tenu en 1945, aussitôt après la libération de la Pologne, les syndicats polonais ne comptaient que 470.000 membres.

Au Congrès assistèrent les délégués fraternels de 17 pays, et parmi eux les délégations des Centrales syndicales de la France, de la Roumanie, de l'U.R.S.S., du Chili, de la Bulgarie, de l'Italie, de la Tchécoslovaquie, de la Chine, de la Hongrie, etc.

La F.S.M. a discuté principalement les questions suivantes :

1) « Le rôle des syndicats dans le régime de démocratie populaire », — rapporteur : A. Zavadski.

2) « Le rapport d'activité de la Commission centrale des syndicats », — rapporteur T. Zvick.

3) « Les syndicats dans leur lutte pour la Paix dans le monde entier », — rapport de B. Gebert.

4) « Les problèmes des Syndicats dans la lutte pour la réalisation du plan sexennal », — rapport de I. Koffman.

5) « Le projet de nouveaux statuts des Syndicats en Pologne », — rapport de A. Bourski.

6) Les élections des organes dirigeants.

**Le rapport de Zavadski.**

Dans son rapport, le camarade Zavadski a démontré le chemin de la lutte héroïque, parcouru par les travailleurs polonais pendant la période entre les deux Congrès. Cette lutte demanda beaucoup d'efforts et de sacrifices de la part des travailleurs. La réaction interne, soutenue par la réaction internationale, tentait et tente toujours, par des actes de sabotage, par l'assassinat des meilleurs représentants de la classe ouvrière et des intellectuels, par la diffusion de rumeurs calomnieuses délibérées et par d'autres moyens, également bas, sinon de rétablir le régime antérieur au mois de septembre 1939, tout au moins de freiner le mouvement progressif en Pologne vers le Socialisme.

Le camarade Zavadski a prêté une grande attention aux nouveaux problèmes et aux formes nouvelles de travail des organisations syndicales en Pologne démocratique.

Dans son rapport, il a mis en relief les buts principaux devant lesquels se trouve le mouvement syndical polonais.

1) L'accroissement du rendement du travail, le développement de l'émulation socialiste et la popularisation du travail des meilleurs travailleurs, le développement de la rationalisation et la pénétration des méthodes modernes de l'organisation du travail ;

2) L'amélioration de la sécurité et de l'hygiène du travail, la mise en vigueur de la sécurité sociale, des congés payés, la protection des mères et des enfants ;

3) L'acroissement de l'activité des Comités d'entreprises et des organisations syndicales locales ;

4) L'amélioration dans la préparation des cadres syndicaux ;

5) La consolidation de l'union de la classe ouvrière avec les paysans, en tant que base de l'organisation de l'Etat de la Pologne démocratique ;

6) La préparation et la promotion des ouvriers qualifiés et des travailleurs, ingénieurs et techniciens aux postes dirigeants ;

7) La possibilité pour la classe ouvrière d'acquérir les connaissances scientifiques et techniques et de se familiariser avec les conquêtes de la culture moderne ;

8) L'établissement des moyens matériels pour les jeunes ouvriers afin de pouvoir obtenir l'enseignement supérieur ;

9) La consolidation de l'unité organique et idéologique des syndicats dans la lutte contre toutes les manifestations d'opportunisme et de bureaucratisme; l'accroissement du rôle et de la responsabilité de l'organisation syndicale en Pologne démocratique dans sa lutte pour la construction du socialisme.

**Les statuts des Syndicats polonais.**

Les nouveaux statuts des syndicats polonais ont été adoptés par le Congrès. Les nouveaux statuts posent les principes suivants de l'organisation des syndicats polonais : réunion de masses, unité, liberté de réunions, spontanéité, décentralisation démocratique, mouvement syndical sans parti et la création des syndicats d'industrie.

En remplacement de la Commission centrale des Syndicats — qui a été un organe libre pour coordiner l'activité des différents syndicats et qui n'a eu que des buts et des objectifs étroits et limités — les statuts prévoient la création d'un Conseil Central des Syndicats. Ce Conseil Central des Syndicats est le principal organe dirigeant du mouvement syndical pendant la période entre deux Congrès.

Les Statuts font une large place à l'organisation et l'activité de l'organisation syndicale de base.

Sur toutes ces questions amplement discutées par le Congrès, des résolutions également très amples, ont été prises.

Le Congrès a élu le Conseil Central des Syndicats polonais pour une durée de trois ans, composé de 99 membres titulaires et de 33 suppléants. Le Presidium comprend 21 membres. Le Secrétariat comprend les personnes suivantes : Président : A. Zavadski; Vice-Présidents : T. Zvick et A. Bourski; Secrétaires : A. Dolinski, J. Koffman, J. Pivovarska et S. Kovaltchouk.

# INDE

## LE 23e CONGRES ANNUEL DE L'A.I.T.U.C.

La 23e session annuelle du Congrès des Syndicats Pan-Hindous a eu lieu à Bombay du 27 au 30 mai 1949. Ainsi que nous l'avions annoncé, le Gouvernement Nehru avait tout d'abord interdit cette session, puis, devant les protestations indignées tant des organisations hindoues que du mouvement syndical mondial, l'avait autorisée à condition qu'elle ne soit pas publique.

Le Secrétariat de la F.S.M. est déjà en possession d'une partie des documents concernant ce Congrès, mais il n'a pas encore reçu le texte des nombreuses résolutions qui y ont été votées. En conséquence, le compte rendu du Congrès sera publié ultérieurement.

Signalons toutefois dès maintenant que l'A.I.T.U.C. a procédé au renouvellement de son Bureau, dont voici la composition :

Président : V. Chakkarai Chettiar.

Vice-présidents : S. S. Mirajkar, S. S. Yusuf, Bhagwan Thorat, Shanta Mukherji, Satyapriya Banerji.

Secrétaire général : S. A. Dange.

Secrétaires généraux adjoints : P. B. Ranganekar, Amrit Shat, Amiya Sinha, Janakiraman.

Trésorier : S. B. Jadhav.

En outre, *le Congrès a désigné ses délégués au Deuxième Congrès Syndical Mondial de Milan.* Ce sont les camarades S.A. Dange, Secrétaire Général de l'A.I.T.U.C., S. S. Mirajkar et S. S. Yusuf, vice-présidents. Ces trois camarades étant actuellement en prison, la F.S.M. a une fois de plus demandé au Gouvernement hindou qu'ils soient immédiatement libérés.

# U. R. S. S.

## LES SYNDICATS ECOSSAIS DEMANDENT LA PAIX L'AMITIE ET LA COOPERATION AVEC L'UNION SOVIETIQUE

Les 8 et 9 juin 1949, d'imposantes réunions des membres des syndicats et des délégués syndicaux ont eu lieu à Kiev, Kharkov et Lvov, pour répondre à la déclaration que les Syndicats Ecossais avaient adressée à ceux de l'Ukraine. Plus de 160.000 personnes ont participé à ces réunions.

Les participants à ces réunions ont discuté la déclaration de paix,

d'amitié et de coopération, signée par 130.000 adhérents des syndicats écossais, parmi lesquels se trouvaient des tourneurs sur métaux, des mineurs, des fondeurs, des dockers, ainsi que des contremaîtres de la construction mécanique de l'entreprise Rolls-Royce et d'autres industries.

Il est dit dans cette déclaration: « Nous, membres des syndicats écossais, sommes fiers de l'héritage culturel et économique et des réalisations scientifiques atteintes par le peuple écossais. En même temps, nous sommes pleinement conscients que l'avenir de notre peuple dépend de l'extension des mutuels échanges commerciaux et de l'établissement d'une longue période de relations pacifiques avec le monde entier, surtout avec l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Nous repoussons énergiquement l'idée que l'U.R.S.S. ou notre peuple désirent la guerre. Nous pensons que tous les travailleurs et toutes les organisations syndicales doivent prendre des mesures décisives contre ceux qui prêchent la théorie criminelle que la guerre contre l'Union Soviétique est nécessaire et inévitable. C'est pourquoi nous envoyons cette déclaration accompagnant les salutations amicales et chaleureuses des syndicats écossais à tous les membres des syndicats ukrainiens. Ensemble, avec nos camarades anglais, qui, récemment, ont exprimé les mêmes sentiments, nous promettons de redoubler d'efforts dans la lutte pour la paix et d'affermir les sentiments fraternels et de respect mutuel, qui ont toujours caractérisé les relations entre les membres des syndicats dans le monde entier. »

Les discours des travailleurs de Lvov, Kharkov et Kiev ont montré le profond intérêt que ceux-ci portent à la cause de la paix et à l'affermissement d'un front unique des travailleurs, dans la lutte contre les fauteurs de guerre. Les orateurs ont souligné que le peuple ukrainien, de même que tous les peuples de l'Union Soviétique, s'occupent de travaux générateurs de paix, en vue de la reconstruction de l'économie du pays, détruite au cours de la guerre par la barbarie fasciste allemande. Pour cela, ils ont un intérêt vital au maintien d'une paix stable et durable.

Les participants à la réunion de Kiev ont adopté unanimement le message suivant, adressé aux membres des syndicats écossais :

Chers Camarades,

« Après avoir lu votre déclaration des 130.000 membres des syndicats écossais, adressée aux membres des syndicats ukrainiens, nous, travailleurs manuels et employés de l'Ukraine Soviétique, envoyons nos salutations fraternelles et cordiales aux représentants progressistes de la classe ouvrière écossaise, qui ont élevé leurs voix pour défendre la paix, contre les fauteurs de guerre et les ennemis de toute l'humanité progressiste et éprise de paix.

Nous, peuple de l'Ukraine Soviétique, nous nous rappelons particulièrement les années des dures épreuves de la guerre, qui vient tout juste de se terminer. Comme tous les travailleurs manuels et employés de l'Union Soviétique, nous sommes maintenant occupés à un travail pacifique et créateur et consacrons tous nos efforts à la restauration et à la continuation du développement de l'économie et de la culture de notre pays.

Les travailleurs manuels et les employés de l'Ukraine, semblables aux peuples des autres Républiques de l'Union Soviétique, s'efforcent sincèrement de renforcer au maximum et de développer la coopération internationale, pour vivre en paix et amicalement avec les peuples de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique. Nous sommes fermement convaincus que l'amitié entre les peuples de l'U.R.S.S., de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique est la meilleure garantie d'une paix stable dans le monde entier.

Vous avez raison lorsque vous déclarez que l'avenir du peuple britannique dépend de l'expansion des relations commerciales mutuelles et de l'établissement de relations pacifiques de longue durée entre la Grande-Bretagne et le monde entier, et en premier lieu, et principalement, entre la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique.

Vous avez raison de rejeter les allégations diffamatoires, répandues par les fauteurs de guerre, selon lesquelles l'U.R.S.S. veut la guerre.

L'Union Soviétique est le défenseur le plus ardent et le plus logique de la paix et de la démocratie dans le monde entier. Elle poursuit, de façon continue et ferme, une politique de paix et d'amitié envers les peuples de tous les pays; pour cette raison, suivre une politique de paix, est dans la nature même de l'Etat Soviétique, où il n'existe pas de classe d'exploiteurs, intéressés aux guerres et où les travailleurs eux-mêmes détiennent le pouvoir.

Notre grand dirigeant et guide, le camarade Staline, a maintes fois affirmé que l'Union Soviétique défendait la cause d'une paix stable et durable, dans le monde entier, et se montrait favorable au développement de l'amitié entre les peuples et à l'extention des relations commerciales et culturelles entre les différents pays.

Les alliances et blocs, formés par les impérialistes, sont une menace directe contre la paix et contre la sécurité des nations; elle cause une inquiétude compréhensible parmi tout le peuple honnête dans le monde. Le Pacte de l'Atlantique du Nord, qui est entièrement dirigé contre notre pays, mais qui est également dirigé contre tous les peuples épris de paix, est en réalité un pacte d'agression.

Nous, peuple laborieux de l'Ukraine Soviétique, ensemble avec tout le peuple soviétique, regardons avec colère et haine les tentatives des fomentateurs de guerre pour déclencher un nouveau carnage mondial.

C'est avec joie que nous avons accueilli votre déclaration disant que vous allez lutter fermement et résolument contre les fauteurs de guerre et contrecarrer les tentatives des réactionnaires pour provoquer une troisième guerre mondiale.

Malgré toutes les intrigues et provocations des fomentateurs de guerre, les forces démocratiques s'accroissent journellement à travers le monde. Et, si les peuples de tous les pays se soulèvent comme un seul homme, dans leur lutte contre les fomentateurs de guerre, et montrent leur ferme résolution de défendre la paix, alors, les forces de la réaction seront incapables de réaliser leur terrible œuvre contre le peuple, elles seront incapables de plonger l'humanité dans un autre conflit sanglant, car le peuple sera victorieux s'il est uni, ferme et résolu dans sa lutte contre ses ennemis.

Nous faisons appel à vous et à tous les travailleurs de l'Ecosse pour renforcer l'amitié entre les peuples de la Grande-Bretagne et le peuple soviétique, par tous les moyens possibles, afin de lutter dans un effort commun contre les instigateurs d'une nouvelle guerre.

Rassemblez toutes les forces démocratiques contre les réactionnaires et impérialistes, qui complotent pour une nouvelle guerre afin d'augmenter leurs profits et dont les peines et les souffrances du peuple laborieux feraient les frais.

Vive l'alliance fraternelle des peuples britannique et de l'Union Soviétique, dans leur lutte pour la paix, à travers le monde entier ! »

Des messages répondant aux syndicats écossais ont été également adoptés unanimement par les participants aux réunions de Kharkov et de Lvov.

# ITALIE

## LA GREVE DES TRAVAILLEURS DE LA TERRE

La grève d'un million et demi de travailleurs de la terre est sans précédent dans l'histoire sociale et syndicale d'Italie. Terre traditionnelle des « latifundia », la nouvelle Italie devait procéder, après la chute du fascisme, à une indispensable réforme agraire. Cette réforme est restée dans le domaine des promesses.

Si la situation des métayers et fermiers est difficile, celle des travailleurs et journaliers agricoles est déplorable. Aussi bien les revendications formulées se justifient-elles pleinement :

1) Réorganisation de l'économie agraire en vue d'une obsorption permanente de la main-d'œuvre;

2) Fixation de minima de salaires à l'échelle nationale;

3) Allocation immédiate du secours-chômage;

4) Congés payés; durée de travail de 8 heures par jour au maximum;

5) Licenciements seulement pour des motifs justifiés.

La grève fut déclenchée le 20 mai, après l'échec des ultimes négociations du 18 mai, dû à l'intransigeance des propriétaires terriens.

Parmi les cinq revendications formulées, les deux premières sont les plus pressantes et les moins discutables. Ainsi que le souligne « Notiziaro delle C.G.I.L. », l'organe confédéral de la Centrale italienne, le réinvestissement d'une partie des profits en vue d'améliorations foncières et le passage de la culture extensive à la culture intensive, permettraient déjà d'accroître sensiblement la durée annuelle d'occupation de la main-d'œuvre (actuellement de 140 à 150 jours par an). D'autre part, l'instauration d'un contrat de travail national, outre les avantages réels qu'elle apporterait aux travailleurs de bien des régions, constitue une question à la fois morale et de principe. D'abord, parce qu'il s'agit d'une catégorie qui, bien que la plus nombreuse, ne connut jamais la contractualité collective et ensuite parce que cela mettrait fin à une différenciation effarante entre les salaires dans les différentes provinces italiennes, que ne peut aucunement justifier la diversité, seulement apparente, du niveau d'existence.

La vérité est que les propriétaires agraires ne veulent pas négocier, sur ce point ni sur aucun autre. Ils entendent maintenir leurs privilèges actuels et récupérer ceux qui ont diminué d'importance.

La grève a donné lieu à des incidents, parfois sanglants, souvent redevables à l'action de scissionnistes, cherchant cette occasion pour discréditer la C.G.I.L.; ces tentatives de diversion n'ont connu que l'échec.

Le ministère du Travail, qui s'était entremis en conciliateur, n'a pas réussi dans ses efforts vu l'intransigeance irréductible des propriétaires et malgré l'attitude fort conciliante de la C.G.I.L., qui acceptait de n'insister que sur le minimum indispensable de salaires. Les employeurs refusèrent même une trève devant assurer la récolte du riz dans quatre provinces, où cette récolte devrait se faire sans retard; pourtant les grévistes ne demandaient que la seule garantie des mêmes conditions que l'année dernière.

Le 11 juin, la C.G.I.L. a lancé l'ordre de grève générale dans toutes les régions rurales pour appuyer les 1.500.000 travailleurs agricoles en grève depuis 25 jours à cette date. G. Di Vittorio, Secrétaire Général de la C.G.I.L., a annoncé que la C.G.I.L. entendait, d'autre part, obtenir satisfaction par une action législative au Parlement, les pourparlers avec les propriétaires terriens se heurtent à une hostilité accrue.

Dans *Lavoro*, l'hebdomadaire de la C.G.I.L., Di Vittorio situe fort exactement le conflit actuel dans les termes suivants :

« *Des masses de travailleurs agricoles italiens soutiennent la lutte la plus héroïque, la plus vaste et la plus dure qu'ait connue l'histoire de notre pays. Honneur aux journaliers et ouvriers agricoles qui luttent contre la classe la plus égoïste, la plus rétrograde et la plus réactionnaire, pour obtenir une existence moins précaire et moins incertaine. Honneur aux métayers, aux fermiers, aux petits cultivateurs, aux ouvriers de l'industrie et aux travailleurs de toutes catégories qui, par leur solidarité active, soutiennent leurs frères de la terre et les soutiendront jusqu'à la victoire, laquelle est certaine !* »

Le 11 juin 1949, le Secrétariat de la C.G.I.L. lançait à tous les travailleurs italiens un appel à la solidarité, leur demandant le versement d'une heure de salaire en faveur des grévistes. Cet appel reçoit un retentissement considérable, à la mesure de la lutte engagée par les travailleurs de la terre, les plus désavantagés entre tous.

Que les travailleurs agricoles italiens soient assurés de la solidarité des travailleurs du monde entier, dans leur lutte héroïque contre la misère et pour la disparition de privilèges appartenant à des temps révolus.

# U. S. A.

## LES OUVRIERS DE L'ALIMENTATION, DU TABAC ET DE L'AGRICULTURE DU C.I.O. TRAVAILLENT POUR L'UNITE

Au cours de la longue et fastidieuse lutte interne des deux dernières années, quant au « grignotage » auquel se livrent fréquemment les syndicats les uns contre les autres aux Etats-Unis — non seulement en ce qui concerne les fédérations rivales du C.I.O. et de l'A.F.L., mais à l'intérieur même du C.I.O., dont certaines des Fédérations conservatrices importantes ont ouvertement fait incursion contre les fédérations progressistes avec la bénédiction plus ou moins tacite des dirigeants nationaux du C.I.O. — il est réconfortant de pouvoir signaler chaque heureuse initiative prise contre cette pratique néfaste.

Sur l'initiative de la Fédération des Travailleurs de l'Alimentation, du Tabac et de l'Agriculture d'Amérique (C.I.O.), qui fait par là preuve de son esprit progressiste et civique, une réunion de cette Fédération s'est tenue à Philadelphie avec la Fédération des Cigariers de l'A.F.L., en vertu de laquelle ces deux Fédérations se sont engagées mutuellement àe ne pas se « grignoter ». Elles sont d'accord sur les points suivants :

« chaque fois que l'une ou l'autre commencera à syndiquer les travailleurs d'une entreprise, elle devra aviser l'autre que ni l'une ni l'autre n'agira dans cette entreprise autrement que pour donner son aide à l'organisation des syndiqués ; les deux Fédérations échangeront les textes de leurs contrats collectifs et tous autres renseignements; des consultations auront lieu entre les syndicats locaux des deux Fédérations lorsqu'ils représentent des syndiqués de différentes usines du même employeur ».

mprimerie AVOUKA, 3, Rue des Cloys, PARIS-XVIII

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
Le Gérant : Louis SAILLANT

***Le Congrès demande aux Syndicats de tous les pays de lutter afin d'assurer l'unité des Syndicats et de combattre tous ceux qui tenteraient de rompre cette unité et d'affaiblir ou de diviser les forces des travailleurs.***

*(Résolution du 1er Congrès de la F.S.M.)*